

(38)

COUR PERMANENTE D'ARBITRAGE DE LA HAYE

Tribunal constitué en vertu du compromis d'arbitrage signé à Lisbonne le 31 Juillet 1913

AFFAIRES DITES «DES BIENS CONTESTÉS EN PORTUGAL»

LES JÉSUITES EN PORTUGAL DE 1540 À 1834

PAR LE

Prof. EMM. BORGES GRAÏNHA

Contribution à l'étude
et à l'interprétation des lois du 8 Octobre et 31 Décembre 1910

Observations générales — Annexe n° 3



LISBONNE
IMPRIMERIE NATIONALE
1914



Il serait utile de faire non seulement une étude générale de l'influence religieuse et congréganiste en Portugal à travers toute son histoire, mais aussi et avec plus de détails, de l'influence de chaque congrégation dans la vie politique et sociale de cette nation.

Nous verrions par cette étude combien ces diverses congrégations ont contribué à la décadence sociale, morale, politique, économique et financière de ce pays, qui lutte encore aujourd'hui contre les terribles tendances inoculées par l'influence congréganiste.

Mais cette étude nous menerait trop loin.

Nous avons donc décidé de la borner à la Compagnie de Jésus, type et guide de la phalange cléricale.

Et cette étude, quoique très succincte, occupe déjà deux volumes.

Nous n'osons donc pas abuser plus longtemps de la Haute Cour.

Le délégué du Portugal

Vicente Luís Gomes

PRÉFACE

Le Portugal est le pays où les jésuites furent d'abord admis et celui où ils furent reçus et favorisés avec le plus d'enthousiasme et de générosité[1]. Le roi Jean III qui les avait appelés en Portugal, les protégea tellement, dans son Royaume et au dehors, qu'Ignace de Loyola le considérait comme un père et le second fondateur de la Compagnie[2]. Mais en compensation le Portugal est aussi le pays d'où ils ont été chassés avec le plus de bruit et de clameur et d'où est partie la campagne qui a porté d'autres Princes de l'Europe à exiger de Clément XIV l'extinction de la Compagnie de Jésus, comme Ordre religieux[3]. Au premier abord ces faits dans le même pays semblent contradictoires, mais leur explication est facile. C'est que chez aucun autre ils ne se rendirent à tel point coupables devant les accusations, sur lesquelles le Pape Clément XIV a basé le décret de leur extinction.

Dans le fameux bref *Dominus ac Redemptor* le Pape condamne les jésuites pour trois motifs principaux: 1er celui de s'immiscer dans la politique et dans les questions civiles des peuples; 2e d'entrer dans des luttes et intrigues contre les Universités, contre les Prélats ecclésiastiques, contre les autres Ordres religieux et même les uns contre les autres dans la même Compagnie; 3e de penser plutôt à entasser des richesses qu'à s'occuper des biens de l'esprit[4]. Or ces faits, imputés par le Pape aux jésuites, se sont produits en Portugal avec plus de publicité et d'impudence que dans tout autre pays, comme je vais le prouver dans cette histoire résumée des jésuites en Portugal.

Cette histoire peut être aujourd'hui mieux faite et mieux documentée qu'au temps du Marquis de Pombal, ministre du roi Joseph, qui les bannit du Portugal.

Nous avons aujourd'hui à notre disposition les procès de l'Inquisition, catalogués aux archives de la *Tôrre do Tombo;* beaucoup de lettres officielles des différents ministres étrangers en Portugal, publiées par le vicomte de Santarem; un très grand nombre de lettres et autres documents jésuitiques, publiés par la Compagnie elle-même; enfin

---

[1] Balthazar Tellez, jésuite portugais, *Chrónica da Companhia de Jesus em Portugal* (Chronique de la Compagnie de Jésus en Portugal) part. I, liv. II, pp. 243 et 246.

[2] Balthazar Tellez, ibidem, pp. 244 et 582.

[3] Schaefer Heinrich, *Geschichte von Portugal* [Je citerai la traduction portugaise par Sampaïo (Bruno)] *História de Portugal,* vol. v, p. 27.

[4] Crétineau Joly, *Histoire de la Compagnie de Jésus* (Paris, 1859), tome v, chap. v, pp. 296 à 300.

beaucoup de livres récents, largement documentés, entre lesquels on distingue, comme aidant grandement à cette étude, *L'Histoire de la Compagnie de Jésus dans l'Assistance d'Espagne* (História de la Compañia de Jesús en la Asistencia de España) écrite par le jésuite espagnol Antoine Astraïn.

On déduit de tous ces documents que les jésuites ont été en Portugal les confesseurs des rois et des membres des familles royales, depuis leur entrée jusqu'à leur bannissement; qu'ils furent non seulement les confesseurs des rois, mais aussi leurs conseillers dans les affaires du Royaume, certains d'entre eux ayant eu leur entrée officielle dans les conseils d'État; que leur intervention dans la vie politique de la nation fut très pernicieuse pour celle-ci et ne profita qu'à Rome et à la Compagnie elle-même, qui dominait tout par son influence prodigieuse à la cour; et qu'ils agirent enfin de telle manière que non seulement ils ne furent pas regrettés lors de leur bannissement, mais encore on vit naître une «aversion traditionnelle pour le jésuite», ainsi que l'avoue Mr. Alvaro Pinheiro Chagas, qui fut député monarchiste et secrétaire de Mr. Jean Franco, dernier président du conseil du roi Charles [1].

C'est pourquoi le comte Alexis de Saint-Priest, lorsqu'il écrivit en 1844 sur le bannissement des jésuites du Portugal, au temps du Marquis de Pombal, a conclu logiquement:

«À tort ou à raison, la responsabilité des événements retourne à ceux qui exercent le pouvoir, et, on ne peut le nier, le pouvoir leur (aux jésuites) a appartenu en Portugal, sans interruption ni lacune, durant toute cette période de deux cents ans (1540 à 1759)» [2].

L'allemand H. Boehmer, professeur à l'Université de Bonn, ayant fait, dans son livre *Les Jésuites,* un petit aperçu de l'histoire des jésuites en Portugal, arrive à la même conclusion:

«Mais, alors même que les Pères ne remplissaient aucune charge publique dans le royaume, ils étaient en fait plus puissants en Portugal que dans n'importe quel autre pays. Ils n'étaient pas seulement les directeurs de conscience de toute la famille royale, ils étaient aussi consultés par le roi et ses ministres dans toutes les circonstances importantes. D'après le témoignage d'un des leurs, aucune place dans l'administration de l'État ou de l'Église ne pouvait être obtenue sans leur consentement, si bien que le clergé, les grands et le peuple se disputaient leurs faveurs et leurs bonnes grâces. Ajoutons que la politique étrangère elle-même était sous leur influence. Aucun homme de sens ne soutiendra qu'un pareil état de choses ait été profitable au bien du royaume» [3].

C'est ce que nous allons voir dans cette petite histoire de la Compagnie de Jésus en Portugal, basée principalment sur des livres et d'autres documents écrits par les jésuites mêmes.

---

[1] *O Movimento Monárquico* (Le Mouvement Monarchiste, le 28 janvier et le 5 octobre), Porto, 1913, p. 10.

[2] *Histoire de la Chute des Jésuites au XVIIIe siècle,* 1750–1782, par le Cte Alexis de Saint-Priest, pair de France, nouvelle édition, Paris, 1846, p. 4.

[3] H. Boehmer, professeur à l'Université de Bonn, *Les Jésuites,* ouvrage traduit de l'allemand par Gabriel Monod, membre de l'Institut, Paris, Armand Colin, 1910, 2e édition, p. 86. —Voir p. 29 de ce livre.

PREMIÈRE ÉPOQUE

1540-1759

CHAPITRE PREMIER

Règne de Jean III (1530-1557)

Jacques Govea, Principal du Collège de Sainte-Barbe, à Paris, où Ignace de Loyola et quelques uns de ses compagnons avaient étudié, sachant que ceux-ci ne pourraient plus aller en Palestine convertir les Turcs, comme ils l'avaient pensé d'abord, écrivit au Roi Jean III qu'il pourrait les utiliser pour la conversion des indigènes des Indes Orientales, dernièrement conquises par les Portugais [1].

Le roi, acceptant le conseil, donna l'ordre à Pierre Mascarenhas — son ambassadeur à Rome, qui lui avait aussi écrit à cet égard — de s'adresser à Ignace de Loyola, afin d'obtenir de lui six de ses compagnons, pour les missions des Indes.

Loyola ne voulant pas abandonner la lutte avec les protestants, qui se présentaient devant lui en Europe, n'envoya au roi du Portugal que deux des ses compagnons primitifs, Simon Rodrigues et François Xavier, qui arrivèrent à Lisbonne en 1540: le premier en mars et le second en juin [2].

Mais comme alors il n'était plus facile d'embarquer pour l'Orient, ils restèrent jusqu'à l'année suivante. Cependant le roi décida que seul, François Xavier, espagnol, irait en Orient; et il partit le 7 avril 1541 [3].

Jean III voulut que Simon Rodrigues, portugais, restât en Portugal pour développer la Compagnie de Jésus dans ce Royaume [4].

Cette résolution royale fut motivée par la manière dont Simon Rodrigues et son compagnon s'étaient présentés à la Cour. À son arrivée Simon Rodrigues — suivant la coutume déjà adoptée en Italie par Ignace et ses compagnons — ne voulut pas accepter l'habitation près du Palais Royal, que le Roi lui offrait pour sa résidence, mais il se retira à l'Hôpital de Tous les Saints, où il exerçait les fonctions les plus humbles, servant les malades et parcourant les rues en demandant l'aumône pour les prisonniers et les malheureux [5].

Sa manière d'agir impressionna vivement la Cour. Il s'y présentait vêtu d'une

---

[1] Balthazar Tellez, part. I, pp. 14-15. — Antoine Franco, jésuite portugais, *Imagem da Virtude em o Noviciado de Lisboa* (Image de la Vertu au noviciat de Lisbonne), liv. I, chap. XII, p. 59.

[2] Franco, *Imagem da Virtude em o Noviciado de Lisboa*, liv. I, chap. XII, pp. 60-62.

[3] Franco, ibidem, chap. XIII, p. 66.

[4] Franco, ibidem, chap. XIII, p. 65.

[5] Franco, ibidem, p. 61.

vieille soutane, dont le col était attaché par une lanière en cuir blanc et on le voyait dans la rue chargé d'un chaudron où il transportait la nourriture aux prisonniers [1].

Les premiers compagnons suivirent son exemple. Cette manière d'agir d'une humilité si exagérée à cette époque de la Renaissance, où le luxe ecclésiastique scandalisait les peuples et s'était attiré les récriminations de Luther, trompa facilement le Roi, dont l'intelligence était assez courte, comme le reconnaissent ses biographes [2] : quand il voyait à la Cour ces prêtres, d'une trop grande humilité, il s'écriait, devant ses courtisans : «Voici de vrais *apôtres!* [3]»

Et pendant bien des années, ils furent connus en Portugal sous ce nom d'*apôtres*. Simon Rodrigues comprit que l'humilité et la mortification, bien manifestées en public, étaient de précieux éléments pour attirer l'attention et la bienveillance, c'est pourquoi il les exagérait de plus en plus, et après lui ses subordonnés [4], avec une adroite hypocrisie, ainsi que nous le prouverons et le démontrerons en nous servant des paroles des historiens jésuites eux-mêmes. Il ordonna à un jeune novice noble, nommé Alphonse Barreto, de s'habiller en commissionnaire et de vivre avec les gens de maison qui transportaient les fardeaux et faisaient les commissions, afin de les attirer à prendre pour confesseurs les pères jésuites du Collège de *Santo Antão*, *o Velho* (Saint Antoine-Abbé, le Vieux) [5].

Les novices, dont quelques uns appartenaient à la meilleure noblesse, se présentaient par son ordre à la Cour, portant des vêtements de drap grossier et le bâton à la main, comme de pauvres pélerins, ce dont les dames de la Cour étaient profondément touchées [6].

Simon Rodrigues avait toujours désiré avoir un collège à Coïmbre, où se trouvait l'Université, et où il voulait attirer beaucoup d'étudiants au noviciat; mais il trouva au début une grande opposition chez les professeurs et les élèves.

Pour gagner la bienveillance de ceux-ci il envoya à Coïmbre le novice Emmanuel Godinho qu'il avait recruté parmi les jeunes nobles de la Cour.

Habillé en étudiant, vivant entre eux, il suivait le cours universitaire et entrainait des jeunes gens à faire des visites aux pères de son Collège et à se confesser à eux [7].

Ce déguisement lui réussit ainsi que la pratique des exercices spirituels d'Ignace de Loyola, si terrible pour les esprits faibles, et aussi les scènes singulières d'humilité et de mortification exagérée auxquelles ces premiers jésuites se livraient à Coïmbre. Ils parcouraient les rues pendant la nuit, se donnant la discipline et demandant à grands cris aux pécheurs de se repentir pour éviter les peines de l'enfer [8].

Un jeune noble qui avait terminé son cours universitaire sollicita de Simon Rodrigues la permission d'être admis dans la Compagnie avant de faire son doctorat. Rodrigues étudia à fond l'esprit du jeune homme et vit le profit qu'il pourrait tirer des idées qu'il lui avait inoculées. Il lui ordonna donc de faire son doctorat et de recevoir les insignes avec tout le cérémonial.

Il le fit alors venir au Collège suivi du plus brillant cortège, comme c'était l'usage en ce temps là. Il ordonna en suite au nouveau docteur d'enlever son brillant costume,

---

1 Franco, ibidem, pp. 71 et 72.

2 Pinheiro Chagas, *Histoire de Portugal*, vol. III, chap. LII, p. 407, Lisbonne, 1900. — Schaefer, *Histoire de Portugal*, tome III, p. 353.

3 Franco, ibidem, p. 64. — Balthazar Tellez, part. I, p. 43.

4 Balthazar Tellez, ibidem, chap. XXXVIII, p. 189.

5 Balthazar Tellez ibidem, p. 215.

6 Balthazar Tellez, ibidem, p. 192.

7 Balthazar Tellez, ibidem, chap. XXI, p. 106 et chap. XVIII, p. 89.

8 Franco, *Imagem da Virtude em o Noviciado de Lisboa*, liv. I, chap. XVIII, p. 81.

de prendre sur son dos un mouton écorché et, après avoir parcouru à pied les rues de la ville, de le porter en cadeau au professeur qui avait présidé à son doctorat [1].

Il fit faire plusieurs autres extravagances à d'autres prétendants. Il exigea que l'un d'eux apportât une tête de mort, depuis les portes de la ville jusqu'au Collège, en s'arrêtant à la porte de chaque église qu'il trouverait sur son passage, ce qui, naturellement et comme il s'y attendait, excita les plaisanteries des gamins et servit de réclame au noviciat du Collège [2].

Il employait dans les travaux du Collège les novices et les pères, dont quelques uns appartenaient aux meilleures familles du royaume; ils transportaient des pierres dans des brouettes et allaient chercher de l'eau au fleuve, comme de simples ouvriers [3].

Simon Rodrigues réussit ainsi à gagner complètement la confiance et la bienveillance du Roi et de beaucoup de courtisans, de ceux qui obéissent toujours aux désirs du Roi.

Les dons et les témoignages d'amitié du Roi devinrent très fréquents. D'abord il leur donna le couvent, devenu alors vacant, de St. Antoine-Abbé à Lisbonne, où Simon alla vivre avec ses compagnons le 5 janvier 1542 [4], puis des maisons à Coïmbre pour la fondation d'un Collège dans cette Université et enfin de l'argent et encore de l'argent, pour l'agrandissement de ce Collège, contrairement à l'opinion du Conseil Municipal de Coïmbre, auquel la fondation devait nuire et qui fit sentir au Roi qu'il devait, au lieu de dépenser de l'argent pour ces faux apôtres, l'appliquer à la guerre d'Afrique, où il manquait pour subvenir aux frais des places de guerre africaines, [5] qui vinrent ensuite à tomber entre les mains des maures [6].

Le roi, cependant ne voulut écouter les conseillers municipaux de Coïmbre; au contraire il décréta des mesures rigoureuses contre ceux qui s'opposeraient à la construction du Collège [7] et il dit à Rodrigues de ne craindre aucun ennemi et de ne pas chercher de protecteur parmi les courtisans, mais de s'adresser directement à lui [8].

Sa bienveillance envers le nouvel Ordre était si grande qu'il signait debout les nominations, lettres et ordonnances, en faveur de la Compagnie, écrites par n'importe quel jésuite [9].

C'est lui qui demanda au Pape Paul III d'approuver définitivement la Compagnie de Jésus, qui n'avait pas encore le rescrit apostolique de sa confirmation, mais seulement l'approbation de vive voix, et ce fut lui qui paya les traites de cette confirmation [10].

Jean III prit Simon Rodrigues pour arbitre de sa conscience et des Conseils de la Cour et en 1543 il le chargea d'enseigner le catéchisme à son fils Jean, à peine âgé de six ans [11], enseignement qu'il faisait déjà aux enfants nobles de la Cour, depuis son arrivée en Portugal et que ses successeurs continuèrent jusqu'au temps du roi Sébastien [12].

---

[1] Balthazar Tellez, part. I, chap. XXII, p. 110.
[2] Franco, *Imagem da Virtude em o Noviciado de Lisboa*, liv. I, chap. XVIII, p. 81.
[3] Franco, *Imagem da Virtude em o Noviciado de Lisboa*, pp. 75, 82 et 84.
[4] Franco, ibidem, p. 68.
[5] Balthazar Tellez, *Chronique de la Compagnie de Jésus*, part. I, liv. II, chap. XXII, p. 325.
[6] Schaefer. *Histoire de Portugal*, tome III, p. 375.
[7] Balthazar Tellez, part. I, pag. 326.
[8] Franco, *Im. Virt.*, p. 72. -- Balthazar Tellez, part. I, pp. 100 e 118.
[9] Balthazar Tellez, part. I, p. 139.
[10] Balthazar Tellez, part. I, p. 44. et 243.
[11] Franco, ibidem, pp. 70 et 83. — Balthazar Tellez, pp. 131.
[12] Balthazar Tellez, ibidem, pp. 39 et 40.

L'estime et le respect que Jean III avait pour Simon Rodrigues étaient tels et il recherchait avec tant d'assiduité ses conseils que lorsque Ignace de Loyola voulut en 1545 que Simon Rodrigues allât à Rome, le roi ne voulut pas y consentir et écrivit à Loyola que Simon Rodrigues était absolument nécessaire à la Cour, car il avait besoin de lui pour guider sa conscience et les affaires du royaume [1].

Cependant Rodrigues craignait que son pouvoir à la Cour ne vînt à disparaître, lorsque l'on eût découvert ses artifices. Il voulut donc empêcher l'entrée de ceux qui pourraient le démasquer.

En cette année 1545 le Roi fit venir à sa Cour Damien de Goes, un portugais très illustre, qui avait été le Chef des Bureaux portugais à Anvers et chargé de plusieurs missions diplomatiques dans différentes Cours de l'Europe, avait reçu le doctorat à Padoue, s'était lié avec Luther et Mélanchton et avait eu pour ami Erasme, qui était mort dans ses bras. Il avait fréquenté le Cardinal Sadoleto, plus tard secrétaire du Pape, et avait été chargé par lui de tenter d'amener Luther à l'obéissance de Rome. Sadoleto écrivit à Luther et envoya la lettre par Damien de Goes, en vue des relations de celui-ci avec l'hérésiarque.

C'était cet homme d'une si haute culture intellectuelle, lié avec les plus grands esprits de l'époque et que Erasme, Sadoleto et le Pape tenaient en si haute estime que Jean III avait invité à être l'instituteur de son fils Jean, qui alors comptait déjà 8 ans. Simon Rodrigues connaissait bien Damien de Goes, dont il avait été l'hôte à Padoue. Il savait son mérite et le mal qu'il pourrait faire aux idées introduites à la Cour, s'il y entrait.

Se trouvant donc alors avec la Cour à Evora il accusa immédiatement devant l'Inquisition Damien de Goes, comme suspect d'hérésie.

Cette accusation, pleine de ruse et d'intrigue, où il se sert même de ce qu'il avait vu manger à Damien de Goes lorsque celui-ci l'avait invité à venir chez lui, se trouve dans le procès de l'Inquisition, aujourd'hui imprimé, et révolte l'esprit moderne par la bassesse et la petitesse du caractère de ce jésuite [2].

L'Inquisition ne voulut pas se préoccuper alors de l'accusation de Rodrigues et ne fit pas suivre le procès, mais le jésuite avait obtenu ce qu'il désirait. Damien de Goes ne fut pas nommé professeur du Prince, on lui donna en compensation la place d'Inspecteur en Chef des Archives de Torre du Tombo et il fut nommé Grand Chroniqueur du Royaume. L'enseignement littéraire du Prince fut confié au P. Antoine Pinheiro, ami de Simon Rodrigues depuis Paris et qui fut plus tard Évêque de Bragance et de Leiria.

En 1544 la princesse Marie, fille de Jean III, était promise en mariage au prince Philippe, fils de Charles V, qui devint le célèbre et terrible Philippe II d'Espagne. Ignace de Loyola, voyant l'influence que Simon Rodrigues et ses compagnons avaient sur l'esprit du père de la fiancée, eut l'idée de faire aller dans la suite de la future reine quelques jésuites qui deviendraient les introducteurs de l'Ordre en Espagne. Dans ce but on appela en Portugal Pierre Lefèvre, l'un des premiers compagnons d'Ignace, et l'espagnol Araoz, que l'on fit entrer dans la comitive de la Reine. Par son intervention ils parvinrent à fonder quelques collèges en Espagne [3].

Cependant Simon Rodrigues n'était pas assez fin pour comprendre que l'on ne peut pas abuser des faveurs des Rois, et il abusait hardiment auprès du Roi et des courtisans de l'influence qu'il avait acquise à la Cour. Ainsi en 1549 il admit dans l'Ordre,

[1] Franco, ibidem. p. 83.

[2] *Inéditos Goesianos coligidos e anotados por Guilherme S. C. Henriques. Vol. II - O Processo na Inquisição. — Documentos avulsos, Notas.* Lisboa 1898. pp. 5. 12. 70. 85. 86. 87 et 88.

[3] Balthazar Tellez, part. I, pp. 160 et 193.

comme novice, Theotónio de Bragance, jeune homme de dix-huit ans, neveu de Jean III et frère du Duc de Bragance, s'abstenant d'en faire part et n'ayant même pas dit au jeune prétendant d'obtenir le consentement de ses deux parents. Cette manière d'agir les mécontenta tous deux et ils pensèrent que le jeune homme avait été suggestionné par les paroles captieuses de Rodrigues et par les excentricités d'humiliation et de pénitence auxquelles les jésuites, comme nous l'avons vu, se livraient à Coïmbre. Ils voulaient faire sortir le jeune homme du noviciat des jésuites de Coïmbre et l'envoyer auprès de personnes de confiance chargées de savoir ce qu'il y avait de vrai au sujet de cette vocation, qui, comme en effet on l'a vu plus tard, n'était pas solide. Simon Rodrigues refusa formellement d'accéder au désir du Roi, en lui disant que lui, Simon Rodrigues, ne pouvait en conscience permettre que l'on éloignât du service de Dieu, dans la Compagnie, un jeune homme qui l'avait recherché, sous le seul prétexte qu'il appartenait à la première famille du Royaume et parce que la Compagnie était trop jeune, comme on disait. Il ajoutait que si le Roi voulait retirer de force le novice du collège de Coïmbre il pourrait le faire, mais que les alguazils chargés de l'en arracher recevraient aussi les clefs du collège et tout ce qu'il contenait, parce que c'étaient des dons royaux; que lui, Simon Rodrigues, allait donner des ordres pour que les jésuites y résidant eussent à se rendre tous au Collège de Salamanque, récemment fondé. Et de fait il donna ces ordres et prépara les choses pour qu'ils fussent exécutés [1].

Le Roi, en présence de l'énergie de Simon Rodrigues et voyant aussi qu'il ne lui convenait pas de défaire le Collège qu'il avait fondé avec tant de plaisir, consentit à ce que le novice Theotónio continuât son noviciat librement, et il ne s'inquieta plus au sujet de sa vocation jésuitique, qui, on l'a su après, avait été inventée par Simon Rodrigues, vu que, sept ans écoulés et après bien des péripéties auxquelles se rapporte Astrain, [2] il sortit de l'Ordre et devint plus tard Archevêque d'Evora [3].

Alors Ignace de Loyola avait déjà reçu à Rome beaucoup de lettres de différentes sources, où on lui faisait voir la mauvaise direction que Simon Rodrigues donnait aux affaires de l'Ordre en Portugal. Il l'appela à Rome en 1550 en disant que les Constitutions de la Compagnie allaient recevoir leur sanction. Ignace reconnut que Simon Rodrigues s'enorgueillissait extrêmement de son influence à la cour Portugaise [4]. Il le laissa cependant retourner, afin de mieux préparer son éloignement définitif du Portugal. Ainsi l'année suivante, sous pretexte de mettre à exécution la règle des nouvelles Constitutions, qui marquait l'espace de trois ans pour le Provincialat, il établit trois provinces dans la Péninsule: celle de Portugal, celle de Castille et celle d'Aragon: il nomma Simon Rodrigues Provincial de celle-ci, Araoz pour la Castille et le P. Miron, valencien, pour le Portugal.

Rodrigues se soumit difficilement à cet ordre d'Ignace; il retarda même son départ pour l'Aragon espérant que le Roi s'y opposerait. Mais Jean III ne s'y opposa pas, parce qu'il connaissait déjà l'orgueil dominateur de Rodrigues et aussi parce que deux jésuites, dont l'influence fut mauvaise plus tard, les pères Léon Henriques et Louis Gonçalves da Câmara, avaient intrigué à la Cour pour enlever tout appui à Simon Rodrigues. Celui-ci alla donc en Espagne, sans même passer par la Cour. Mais il n'y resta pas longtemps et il revint en Portugal, ayant envoyé auparavant un de ses compagnons, le P. Louis

[1] Balthazar Tellez, part. I, pp. 399 à 407.— Franco, ibidem. pp. 85 à 90.

[2] *Historia de la Compañia de Jesus en la Asistencia de España*. por el P. Antonio Astrain. t. I. 1540-1556. Madrid 1902, p. 636. Note.

[3] L. A. Rebêlo da Silva, *Histoire de Portugal aux XVII.e et XVIII.e Siècles*, Lisbonne. 1860. t. I, p. 387.

[4] Astrain, ibidem. p. 591. «Estaba el P. Simón Rodrigues muy trocado en su modo de vivir. engreido con el favor que le daban los Reyes de Portugal, y no poco aferrado à su propio juicio».

Gomes, afin de discréditer Ignace de Loyola à la Cour. Cependant les Supérieurs jésuites portugais, dont plusieurs avaient été reçus par lui dans l'Ordre, refusèrent de le recevoir chez eux contre l'ordre de Loyola.

Il se retira donc chez le Duc d'Aveiro, un des rares gentilshommes qui lui étaient restés fidèles. Mais se voyant sans appui à la Cour il dut enfin partir pour Rome, où Loyola le soumit à un jugement, dans lequel furent accusateurs les jésuites Melchior Carneiro et Gonçalves da Câmara, et juges quatre jésuites étrangers, qui le condamnèrent à plusieurs pénitences et surtout à ne plus revenir en Portugal.

Il fut principalement condamné parce qu'il s'était servi de son influence à la Cour pour atteindre son but particulier, ne se soumettant pas aux ordres du Général et s'entourant d'un luxe et d'un confort contraires à l'Ordre [1].

Il fut absout par Ignace des autres peines, mais celle de ne pas revenir en Portugal fut maintenue.

Il alla vivre d'abord en Italie, puis en Espagne, et ce n'est que vers la fin de sa vie, en 1573, après tant d'années d'exil et lorsque Everard Mercurien était Général, qu'il revint dans sa patrie, où il mourut en 1579 dans la Maison Professe de S. Roque.

Cet événement de la vie de Simon Rodrigues — d'avoir été éloigné du Provincialat de Portugal et remplacé par le P. Miron, espagnol, et d'avoir été obligé de quitter définitivement le Portugal et condamné à Rome — mécontenta beaucoup de jésuites portugais, qui sortirent de l'Ordre.

Comme l'avoue Astraïn, à sa maniére, les premières demonstrations exagérées d'humilité et de mortification se transformèrent en de véritables manifestations de jouissance et de supériorité [2] et le principe de l'obéissance aux Superieurs, qu'Ignace de Loyola proclamait comme base de l'Ordre, avait été mis de coté, et l'indiscipline était manifeste. C'est pourquoi Loyola ecrivit, le 26 mars 1553, la célèbre *Lettre sur la vertu d'obéissance pour les Pères et Frères de la Compagnie de Jésus en Portugal* [3].

Et voilá ce qu'étaient cette humilité et cette mortification, par lesquelles les premiers jésuites voulaient placer leur Ordre au dessus des autres Ordres religieux, qui existaient alors en Portugal. C'est aussi par elles qu'ils dominèrent l'esprit faible et inculte de Jean III et de ses courtisans, obtenant ainsi de grands profits pécuniaires et d'énormes privilèges, comme nous le verrons.

CHAPITRE SECOND

Régence de la Reine veuve Catherine (1557–1562) — Régence du Cardinal Henri (1562–1568) — Sébastien Roi (1568–1578)

Le roi Jean III fut très malheureux dans sa nombreuse descendance, car à sa mort, le 11 juin 1557 [4], tous ses enfants, garçons et filles, avaient péri.

Il n'y avait plus comme héritier du trône que son petit-fils Sébastien, qui était alors âgé de trois ans à peine. Il était fils du Prince Jean, décédé, et de la princesse Jeanne, fille de Charles V. Il fut déclaré majeur à quatorze ans, en 1568. Dans l'intervalle de la mort de Jean III à la majorité de Sébastien, période de onze années,

[1] Astrain, ibidem, pp. 588, 601 et 627.

[2] Astrain, ibidem, p. 588: «y los mismos que habian emprendido con fervor la vida religiosa y se habian talvez excedido en penitencias y austeridades, se pasaban despues al extremo opuesto de buscar su regalo y vivir en libertad».

[3] *Cartas de San Ignacio de Loyola*, Madrid, 1877, vol. III, pp. 184 à 207.

[4] Rebêlo da Silva, ibidem, t. I. p. 31.

il y eut deux régents du Royaume: d'abord Catherine, grand'mère de Sébastien, (1557–1562), et ensuite son grand-oncle, le Cardinal Henri, (1562–1568). Pendant tout ce laps de temps, il apparait dans la politique portugaise, intriguant et influant puissamment, trois jésuites, confesseurs de la famille royale: l'espagnol Michel Torres, confesseur de la régente Catherine, qui était aussi espagnole, et les portugais, déjà cités au chapitre précédent, le P. Léon Henriques, confesseur et conseiller du régent Cardinal Henri (ce régent Henri devint plus tard Roi) et le P. Louis Gonçalves da Câmara, ancien confesseur de Jean III et précepteur-conseiller du prince Sébastien [1].

Ce P. Louis Gonçalves da Câmara était en 1559 (alors que le prince Sébastien atteignait sa cinquième année) Assistant de la Province de Portugal à Rome, auprès du Général des Jésuites, le P. Jacques Laynez, à qui l'on demanda que le susnommé Louis Gonçalves da Câmara fût envoyé en Portugal comme précepteur du prince [2].

La régente Catherine avait désiré que son petit-fils eût pour précepteur le célèbre dominicain Frère Louis de Grenade, ou l'augustin Frère Louis de Montoya, tous deux espagnols [3]. Mais le gouverneur du Roi, le vieux et remarquable portugais Aleixo de Meneses, proclamait que pour cette charge de précepteur on ne devait choisir aucun prêtre appartenant aux Ordres Religieux [4]. Cependant le Cardinal Henri et les deux jésuites confesseurs de la famille royale obtinrent qu'on décidât de confier l'éducation du Prince au jésuite Louis Gonçalves da Câmara, qui vint effectivement de Rome afin de remplir cette charge [5].

Les chagrins dont la Reine souffrait dans sa mission de Régente ne faisaient qu'augmenter. Ils étaient causés par les intrigues du Cardinal et de ses partisans, et ils s'accrurent à un tel point qu'elle décida d'abandonner la Régence, en 1560, et de la laisser au Cardinal. Elle écrivit dans ce but à quelques évêques et autres personnalités importantes du Royaume. L'influence de Frère Barthélemy des Martyres, Archevêque de Braga, et les conseils d'autres personnes de valeur, ainsi que les clameurs du peuple, la dissuadèrent pour un temps et lui donnèrent plus de force pour réagir contre les desseins ambitieux du Cardinal-Inquisiteur Henri, qui n'était pas aimé du peuple [6].

Les intrigues toutefois continuèrent, et deux ans plus tard, en 1562, Catherine abandonna définitivement la Régence, convoquant à cet effet les Cortès Générales du Royaume [7]. Celles-ci élirent pour la Régence du Royaume le Cardinal Inquisiteur Henri, non sans manifester le chagrin que causait au peuple l'inhabilité du nouveau Régent et l'agissement détestable des jésuites. Ainsi, entre autres choses, les Cortès réclamèrent «qu'on forme un Conseil de douze membres, qui gouvernerait de concert avec le Cardinal Infant» et «que ceux de la Compagnie de Jésus, qui maintenant est très différente de ce qu'elle était au commencement, car elle demande trop, doivent vivre d'aumônes comme tous les autres qui sont hors du Portugal, et ne doivent pas avoir de biens propres, et qu'ils s'en défassent, qu'on leur en prenne les rentes; qu'ils commencèrent par enseigner le latin gratuitement et qu'à présent ils prennent mille cruzades et ils possèdent seize mille cruzades; qu'ils ne soient pas en nombre supérieur à dix dans chaque maison [8]».

---

[1] Rebêlo da Silva, ibidem, t. I, p. 9. — Schaefer, *Histoire de Portugal*, t. III, pp. 381 et 382.
[2] Balthazar Tellez, t. II, p. 708.
[3] Rebêlo da Silva, t. I, p. 32.
[4] Schaefer, *Histoire de Portugal*, t. III, p. 381.
[5] Rebêlo da Silva, t. I, p. 33. — Baião, *Portugal Cuidadoso e Lastimado*, p. 86.
[6] Rebêlo da Silva, t. I, pp. 34 et 35.
[7] Rebêlo da Silva, t. I, p. 36.
[8] Pinheiro Chagas, *Histoire de Portugal*, Lisbonne, édition de 1900, t. IV, pp. 198 et 199.

Déjà alors les jésuites s'étaient tellement adonnés à l'acquisition d'argent que le peuple avait changé leur nom de *Pères da Companhia* (prononcer: Compagnía) en celui de *Pères da Apanhia* (prononcer: Apagnía) [1].

Avec le gouvernement du Cardinal Inquisiteur la domination et la richesse des jésuites, ainsi que la souveraineté de Rome, devinrent beaucoup plus grandes en Portugal. Le Cardinal augmenta les revenus des jésuites, et donna à Rome une force énorme sur le pouvoir civil du pays, en faisant décréter comme lois portugaises les décisions du Concile de Trente, qui mettaient le pouvoir civil sous la dépendance du pouvoir ecclésiastique. Ces deux faits, outre quelques autres, le Cardinal les présenta comme des motifs de grand éloge pour sa propre Régence, au moment où il remit le Royaume, en 1568, entre les mains de Sébastien, qui était alors âgé de quatorze ans et fut déclaré majeur [2].

Par l'avènement de Sébastien, le jésuite Louis Gonçalves da Câmara, qui avait été son précepteur, devint maître absolu du Gouvernement. Il nomma Secrétaire d'État son frère Martim Gonçalves da Câmara, prêtre séculier, et choisit pour Intendant des Finances le vieux célibataire Martin Pereira [3]; et il fit ces nominations en dépit des conseils de la grand'mère du roi, Catherine, qui lui avait recommandé d'autres personnalités pour ces charges-là [4].

Afin que le Roi se trouvât complètement débarrassé de l'influence de l'ex-Régente, qui s'était retirée au Palais de Xabregas, aux environs de Lisbonne, on conseilla Sébastien d'aller vivre à Almeirim. Il décida en effet d'y résider pour longtemps et y fit transférer plusieurs fonctionnaires chargés des affaires officielles [5]. Le Roi s'est trouvé de la sorte sous la domination et l'influence absolues de l'éducation jésuitique, au grand scandale et à l'entière désapprobation de tout le Royaume. Le gouverneur Aleixo de Meneses, presque mourant déjà (il s'est éteint en 1569) proclama une fois de plus son opinion qu'il trouvait les religieux incompétents pour être précepteurs et conseillers des Princes [6]. Catherine reconnut bien vite que tout le mal de l'action gouvernementale venait du triumvirat des trois jésuites confesseurs de la famille royale, Torres, Henriques et Câmara, et proclama que ces trois confesseurs s'entendaient à merveille, tandis que leurs trois pénitents étaient brouillés entre eux. Elle disait que ces confesseurs conseillaient en dehors de la confession ce qu'ils ordonnaient d'exécuter pendant la confession, et à cause de cela elle cessa d'avoir pour confesseur le jésuite Michel Torres et choisit pour cette charge le dominicain Frère François de Bobadilla [7]. Beaucoup de gentilshommes et le peuple clamaient aussi contre la séquestration de Sébastien faite par les deux frères consanguins, les prêtres Câmara, le jésuite et le séculier, le précepteur-conseiller et le secrétaire d'État, qui évitaient que le Roi parlât à d'autres personnes outre celles, très peu nombreuses, que bon leur semblait.

Pour se faire une idée de ce qu'était l'opinion publique sur ce point, rien de mieux que la lecture d'une lettre que le célèbre évêque de Silves, Jérôme Osório, écrivit en 1577 au P. Louis Gonçalves da Câmara, et dont nous faisons ici la transcription:

---

[1] «Apanhia» = action d'attraper, de s'emparer, de prendre; récolte. Voir Teóphile Braga, *Histoire de l'Université*, t. II, p. 344.

[2] Rebêlo da Silva, t. I, p. 61. — Schaefer, t. III, p. 384.

[3] Frère Bernard da Cruz, *Chronique du roi Sebastien*, Lisbonne, édition de 1903, t. I, chap. V. pp. 32 et 33.— Balthazar Tellez, part. II, p. 715.

[4] Schaefer, t. III, p. 387. — Pinheiro Chagas, ouvr. cit.

[5] Schaefer, t. III, p. 386.

[6] Schaefer, t. III, p. 385.

[7] Rebêlo da Silva, t. I, pp. 47 et 48. — Schaefer, t. III, p. 388: «La racine du mal — écrivait la Reine à Philippe II — est dans le Maître, qui est le Confesseur et principal Conseiller et oblige comme Confesseur à ce qu'on exécute ce qu'il enseigne et conseille».

Lettre [1] au père Louis Gonçalves da Càmara, confesseur du Roi Sébastien

«Mr.—Il me semblait que c'était seulement aux Rois que s'étendait cette calamité que personne ne puisse leur dire la vérité, sinon les chevaux; car ceux-ci seulement les détrompaient, à leur dépens, d'être de mauvais cavaliers, quand ils l'étaient. Mais je vois déjà que c'est là un mal que les Princes communiquent à tous ceux qui les entourent: car Votre Révérence, étant membre d'une si sainte Compagnie, a si peu de gens qui lui disent la vérité au sujet de ce qui se passe et comment adviennent les choses où Votre Révérence et Mr. Martim Gonçalves sont tout; parce que même les Pères de la Compagnie ne sont pas si séparés du monde qu'ils ne sachent les choses qui y sont très publiques; puisque quelques uns d'entre eux se mêlent de choses même très secrètes et particulières, ils ne doivent pas être intéressés au point de, comme on croit, laisser, pour leur profit temporel, une personne si importante parmi eux agir si simplement et avec tant de confiance; étant dans leur pouvoir de la détromper et de lui porter le remède nécessaire sur cette Nation tourmentée et inconsolée, comme il est à espérer de la vertu et discrétion de Votre Révérence.

«Ceci m'a poussé à écrire la présente à Votre Révérence et à l'avertir de ce qui se passe sur le Pays, comme quelqu'un qui sait les choses de la manière la plus véritable qu'on puisse les savoir, sans prétendre ni vouloir pour le Roi Notre Seigneur et pour ceux qui l'entourent autre chose que le bien commun, et désirant voir sa Patrie délivrée de la plus triste situation où elle se fut jamais trouvée. Et si Votre Révérence savait l'amour que j'ai toujours eu pour la Compagnie et pour Votre Révérence en particulier (quoique je ne lui aie jamais parlé), Votre Révérence devrait me croire avec confiance; mais lors même qu'il n'en soit pas ainsi, Dieu, qui voit tout, en jugera.

«Premièrement, dans l'opinion de tous les gens de ce Pays et dans celle des gens qui flattent Votre Révérence et se soumettent le plus à elle, Votre Révérence apprécie le monde et les honneurs plus qu'il ne sied à l'habit et à la profession. Car on dit que, ayant été le premier de la Compagnie à accepter pour soi des charges publiques et le gouvernement du Pays, Votre Révérence a disposé les choses de telle sorte que Votre Frère (jeune homme sans expérience des affaires, sans autorité, frais émoulu des écoles, médiocrement lettré) reçoit entre ses mains le poids d'un Royaume dépourvu d'hommes, pauvre de conseils, avec un enfant pour Roi; il aurait fallu un Comte Nuno Álvares Pereira ou quelques autres anciens familiers des monarques de Portugal, lors même que ce ne serait que pour sauvegarder la décence et l'autorité du jeune âge du Roi. De ce dernier on dit que Votre Révérence l'a fait homme pour qu'il n'ait besoin de personne, et enfant pour que le Frère de Votre Révérence puisse tout faire; et pour cela Votre Révérence consentit que le Cardinal conseillât au Roi, à Leiria, de donner la charge de *Secrétaire d'État* au Frère de Votre Révérence, pour une seule année, afin de remédier aux difficultés présentes, mais plutôt pour le caser ainsi plus facilement et avec moins de scandale.

«Bien au contraire, le scandale fut d'autant plus grand dans le Pays que l'astuce qu'on devinait sous l'affaire était grande aussi. Car, alors que Votre Révérence avait été d'opinion qu'on renvoie le secrétaire Pierre d'Alcáçova, pour faire chercher à Trás-os-Montes celui qui le remplacerait; ce serait juste, si cela avait été pour zéler la République; mais puisque cela a eu pour effet d'agrandir tant le Frère de Votre Révérence, au profond désagrément de tout le Pays, tout le monde a pensé que cet enchai-

---

[1] *Lettres Portugaises* de Jérôme Osorio, Évêque de Silves, avec une préface par Joseph Veríssimo Alvares da Silva, de l'Académie Royale des Sciences de Lisbonne, Paris 1819, p. 26.

nement fut ourdi dans ce but et que pour cela on déploya toujours une activité désireuse d'éloigner du Roi toutes personnalités pour lesquelles il témoignait de la sympathie, comme Pierre Nunes, premier Cosmographe, afin que le Roi, privé de tous, mis au dépourvu, comme on dit qu'il est maintenant, ne puisse aimer que Votre Révérence ou ce qui est à elle et ne trouver bons que ceux qui viennent de cette source.

«De plus, on dit que la manière comme Monsieur Martim Gonçalves gouverne est si indépendante et absolue qu'on n'en a jamais vu de pareille dans ce Pays, ni au dehors, chez des hommes de valeur, d'âges très différents, doués d'expérience, de prudence et d'autorité, et encore en Castille, au temps de Dom Álvaro. Car ce que monsieur Martim Gonçalves fait de moins grave c'est répondre aux personnes très sérieuses, qui s'en plaignent, *qu'il ne consentira pas que le Roi fasse telle ou telle chose;* et quand il lui plait il fait des *Arrêtés ministériels,* sans que le Roi en prenne connaissance; et ces choses, même le vulgaire les trouve absurdes ou y découvre des fondements si abominables qu'il est effrayant d'y penser; le langage des gens plus graves est celui-ci: qu'ils ont *un Roi captif* de deux frères qui petit à petit vont faire un autre *Roi d'Ormuz;* de telle sorte que presque tout le monde est convaincu de ce que Votre Révérence, afin d'avoir le Roi plus sûr, lui fit faire un vœu d'obéissance, comme ceux de votre Compagnie font à leurs pénitents. Quoique ce soit une bêtise qu'on ne peut pas croire, par elle Votre Révérence jugera la disposition des esprits et les concepts des gens. Ce départ pour Coïmbre vient confirmer de si tristes bruits, car il est contraire à l'opinion de tous, et avec les déboires si publics du Cardinal, en un temps si incommode pour les affaires qui sont à venir. On dit que ce départ n'a pu être ordonné par Votre Révérence et votre Frère, que pour aller montrer votre pouvoir à Coïmbre, où vous avez été élevés, et continuer à triompher du Roi à travers le Royaume, pour vous rendre plus redoutés et vénérés dans le Pays. Je jure à Votre Révérence, par ce dont je dois rendre compte à Dieu, que je n'enlève ni n'ajoute un seul mot à ce que généralement l'on dit.

«Des desseins de Votre Révérence je n'en parle pas, car ceux-là Notre Seigneur seulement peut les juger. Il m'est témoin que je n'ai jamais douté de la pureté et de la droiture des intentions de Votre Révérence en toutes choses, et que sur ce départ pour Coïmbre, si critiqué de tous, j'ai toujours pensé que Votre Révérence le consentait dans la conviction qu'il est dangereux de briser complètement l'appétit d'un jeune Roi; et je ne m'occupe pas de cette raison, bien que j'aie beaucoup de réponses.— Allez.— Que Notre Seigneur vous ramène plein de santé et avec moins d'appétits! — Seulement, je rappelle à Votre Révérence et à monsieur Martim Gonçalves votre Frère, que vous avez à maintenir cette grandeur où vous a placés la fortune, comme le monde croit, ou le bien commun, ainsi que vous dites; car je n'ai jamais vu une aussi grande négligence, ni traiter les choses comme jamais on ne les a traitées, ni faire à soi et à la personne d'un Roi de dix-sept ans (qui est naturellement aimable) les choses les plus ennuyeuses, les plus odieuses que jamais on ne fit en Portugal, avant ou après Pierre le Cruel. Les gens de tout état et qualité parlent sans peur, et les Portugais jurent qu'ils préféreraient être gouvernés par deux Turcs les traitant avec amour et prudence, que de la manière qu'ils sont traités à présent; que tout mal, pour plus grand qu'il fût, qui adviendrait à ce Royaume ou même à la personne du Roi (que Dieu ait en sa Sainte garde!) serait considéré une extrême félicité s'il délivrait les Portugais de l'état où ils se trouvent.

«Notre Seigneur, qui est aux cieux, est témoin que je n'ajoute pas la moindre chose à l'opinion commune ni aux désirs et pratiques des autres gens de plus grande qualité. Or comment Votre Révérence et monsieur votre Frère peuvent croire qu'un pouvoir tellement forcé puisse durer et que des cœurs si violentés et si tyrannisés le puissent être longtemps sans éclater quelque part? Car, si votre dessein est d'enlever les péchés, comme vous dites, jamais ici-bas il n'y en eut tant ni d'aussi préjudiciables; lors même

que chez ceux de la chair il y ait moins de dissolution (ce dont je doute beaucoup), il y en a de secrets, et il y a la corruption de toujours et qui suffit pour condamner les âmes, et celle des péchés de l'esprit, qui sont pires et dont presque personne n'est exempt. L'aversion pour le Roi est générale: la haine pour ceux qui l'entourent est publique. Partout on se réjouit des maux dont souffrent les affaires publiques: le murmure est infini. Et sinon, que Votre Révérence interroge les confesseurs, consulte toutes ces gens mêlées aux péchés mortels et qui ne savent pas, ne veulent pas ou ne peuvent pas y remédier. Les occasions se multiplient chaque fois davantage et l'infortune ne peut pas être plus grande, car elle est telle que les langues, les esprits et la loyauté des Portugais soupirent vers des Maîtres étrangers; et préfèrent servir Castille à être tyrannisés par les naturels: ils proclament haut qu'il y a peu de différence entre *Beijo as mãos a Vossa Mercê* [1] et *Bejo las manos a Vuestra Mercede:* et on envoie des écrits comme cela à Castille; c'est la peur, dit-on! Mais que peut faire un Royaume si petit et si pauvre, s'il lui manque l'amour et l'appui des Naturels, qui ont toujours été ses vrais défenseurs?

«Et que Votre Révérence ne s'étonne pas; car ayant toujours vêcu dans l'affabilité de notre Roi, comment pouvons-nous aimer un Roi farouche, qui ne nous voit pas et ne cause pas avec les gens dont il devrait le plus se servir? On dit — bien qu'en l'affirmant on court le risque d'être chassé, cependant tout le monde dit, ou du moins la plupart des gens — que si le Roi allait causer avec beaucoup de gens nobles, Votre Révérence et monsieur votre Frère craindraient qu'il ne s'affectionnât plus profondément à d'autres qu'à vous: cela est confirmé par le témoignage de ceux qui ont pu quelquefois causer plus longuement avec le Roi, car ils trouvent chez lui tant d'affabilité et tant de goût dans la manière de traiter les hommes, qu'il ne peut y en avoir davantage. Si on le délivrait et si la conversation avec ses vassaux ne lui était pas permise seulement par petites doses, il serait le plus excellent des Rois et le plus aimé du monde. Si cela est vrai, malheur au Portugal! car Dieu permet la réunion, en un même Roi, d'un homme qui devrait être tant aimé et d'un conseil qui est tellement détesté d'une nature où l'on distinguerait ce que sa divine bonté a voulu nous donner, et d'une manière d'agir où l'on verrait ce que nos péchés ont voulu nous enlever.

«Je crois qu'il y a des raisons secrètes qui déterminent Votre Révérence et monsieur votre Frère à trouver que cela doit être ainsi; mais d'une part, vous ne devriez pas être si intéressés par le fait de pouvoir vous y fier (comme nous croyons en être sûrs); et d'autre part, je ne sais pas trop quel mal il pourrait advenir du fait que le Roi s'affectionnât aux grands hommes, pour qu'on craigne une si grande désolation dans le Pays, une si grande inquiétude de la Noblesse, une si grande haine des particuliers pour le Gouvernement; et cette haine — qui est beaucoup plus grande que je ne le dis dans la présente à Votre Révérence — il suffit d'un peu d'habileté pour la deviner, d'après la marche des choses jusqu'au moment actuel: aussitôt que, à la grande joie de tous, le Roi Notre Maître prit le sceptre, quelqu'un surgit exprès, semble-t-il, pour jeter le trouble sur ce bonheur à nous et au Souverain. Car, outre ces mauvais procédés envers les gens, on l'induisit aussi — sous le seul prétexte de zéler la justice — à faire des choses qui détruisent la Noblesse portugaise et les hommes honorables et de sang illustre.

«Je laisse de côté tout ce qu'on a fait dans les commanderies, car l'expérience a déjà dû vous en faire repentir. Par une Enquête générale et par les édits publiés, on manifesta un bon désir de montrer entièrement le Roi et de le rendre aimé du Peuple, car on voulut de la sorte remédier aux griefs commis par ses officiers; mais, comme il

[1] Je vous baise les mains.

arrive aux choses soumises à la loi divine et à la justice, ce fut du goudron que l'on jeta dans ce feu de haine commune et de mécontentement du Pays, surtout contre les inventeurs et les Ministres de cette démarche. Car, d'après ce qu'on dit, ce qu'il y avait de moins dans cette démarche c'était de la justice et de la charité chrétienne. Et de là on conclut que ceux qui entourent le Roi veulent introduire dans le Pays un nouveau gouvernement absolu et presque tyrannique. Plût à Dieu que cela ne coûte pas les âmes de beaucoup de monde! Je dis ceci car on sait qu'il y a dans les confessionnaux de faux témoins accusant certaines personnes et cherchant à les obliger à des restitutions qui ne se feront jamais; et le pire c'est qu'on dit que, dans l'esprit du Roi, du Cardinal et de mr. Martim Gonçalves, sont déjà condamnés les officiers dont ils étaient mécontents, et que cette Enquête se fit tout simplement pour aboutir à ce qu'ils avaient déjà décidé. Cela est très mal reçu de tous, principalement des lettrés qui voient une très grande offense à Dieu dans cette manière d'agir, que par un pouvoir absolu les hommes soient privés de leurs services. Et s'il en est ainsi, j'avertis Votre Révérence, dans ma qualité de grand dévot de la sainte Compagnie, de s'assurer très bien de la manière comme le Roi agit dans ces choses; car on trouve que tout se fait à l'ordre de ceux de la Compagnie, et le fruit qu'on en retirera ce sera de la rendre beaucoup plus odieuse qu'elle n'est, pour nos grands péchés.

«Votre Révérence me répondra que le Pays était perdu, qu'il fallait y remédier et avec des lois et avec des punitions, que cela rend le Roi odieux ainsi que ceux qui l'entourent. Plût à Dieu que la guerre fût gagnée et m'eût coûté la vie! mais à travers le Pays on dit que nous pourrons croire que cela est ainsi quand nous verrons les charges remplies par des hommes de grande expérience et de beaucoup de savoir, qui ne manquent pas dans le Pays et qui voient que toute la réforme a consisté à favoriser des hommes du caractère et de la partialité de ceux qui les ont inculqués, non seulement pour qu'ils se soutiennent mieux avec les états, mais pour justifier ce qu'ils voudront faire.

«A la bonne heure! — comme disent au Roi Notre Maître ceux qui l'entourent, et ceux qui veulent s'embellir avec les péchés d'autrui! Votre Révérence, pour l'amour de Dieu, trouve-t-elle que la prudence consisterait à mettre des cautères sur tous les membres à la fois? Et quelles sont les forces nécessaires pour pouvoir obtenir une si universelle et rigoureuse guérison? N'est-il pas à craindre que par chaque plaie il s'en ouvre cent? N'aurait-il pas été plus raisonnable de ne point effrayer le Pays par des rigueurs, et d'aller de préférence petit à petit, afin de ne pas donner l'impression que nous n'avons un Roi que pour exécuter la fureur, les haines ou les intentions de ceux qui l'entourent? et n'a-t-on pas eu souvent l'occasion de dire que cela était plutôt une conjuration qu'une réforme? D'après l'état où se trouvent à présent le Pays et les Finances du Roi, nous voyons qu'il est encore temps d'y remédier doucement en deux ou trois années, évitant les déshonneurs si universels.

«Il y a quelques jours j'ai entendu un prédicateur sérieux et docte dire, en citant Saint Thomas, qu'un gouvernement très âpre et très sévère n'est point conforme à l'esprit de Dieu ni à sa loi; et Votre Révérence croit que c'est montrer du courage et de la droiture que de se servir de la main d'un Roi enfant qui ne comprend pas ce qu'il gagne dans l'amour, ni ce qu'il perd dans la haine de ses vassaux?

«En outre de ceci, comment Votre Révérence trouve-t-elle que le Pays recevra le fait que le Roi fasse canoniser par le Pape le déshonneur de ces officiers et la perte du Royaume? On croit que cela a été un artifice de la Compagnie afin de gagner les bonnes grâces de Sa Sainteté et de réaliser ainsi ses desseins; ce que, dit-on, elle a obtenu comme elle le désirait, car jusqu'à présent on n'a fait que perdre des Gentilshommes au profit de la Compagnie. Quoique toutes ces choses que j'ai dites n'aient causé d'autre mal que le discrédit de la Compagnie dans l'esprit des gens qui en avaient le plus be-

soin, et de la rendre si universellement haïe des hommes, comme elle l'est, nous le regrettons tous beaucoup, car nous ne pouvons pas nier que Dieu a accordé beaucoup de miséricorde, aussi bien générale que particulière, en reconnaissance des bienfaits qu'elle a pratiqués pendant beaucoup d'années: elle a corrigé bien des péchés, réformé bien des gens, répandu la dévotion sur la Terre; elle a enseigné à fréquenter les sacrements; enfin, elle nous a fait comprendre que c'était quelque chose que d'être Chrétien, et ce fut la cause que d'autres Religions l'imitèrent avec une plus grande ferveur. Et plût à Dieu que cela eût toujours été comme cela, lors même que ce serait dans des cabanes, sans s'occuper d'autre Royaume que de celui des Cieux. Mais depuis qu'on la vit s'occuper d'acquérir tant de rentes et de maisons, elle commença à perdre le crédit des Ecclésiastiques, car ceux-ci voyaient qu'on enlevait ce qui était à eux pour le donner à elle; et depuis qu'elle s'est emparée de la Personne Royale — qui est tout le bien et toute la consolation de la nation — et que le Royaume a vu que les personnes qui orientaient le Roi étaient de la Compagnie et entretenus par elle et pour elle, pour qu'elle soit tout par tout; et le résultat de tout ceci c'est une énorme haine pour le Prince et une désolation générale; le bon exemple s'est transformé en scandale, tout l'amour en haine, et les bienfaits spirituels qu'elle faisait ont cessé pour la plupart: car je vous jure devant Dieu que les prédications des Pères n'ont plus de crédit pour les gens et beaucoup de leurs dévots ne sentent plus de dévotion pour se confesser à eux.

«Si le dessein de la Compagnie est de s'enrichir et de commander, elle a déjà servi de cible à beaucoup de tireurs médisants: mais si, comme je dois le croire, son but consiste dans le bien des âmes, qu'est-ce que peuvent produire des gens si odieux et détestables, et que les hommes croient être la cause de sa destruction? Que Votre Révérence veuille y réfléchir, pour l'amour de Dieu et pour la vénération de ses plaies, et prendre garde de ne devenir, avec monsieur votre Frère, le Pâris et l'Hélène de cette sainte Compagnie. Considérez quel est le plus avantageux: si c'est le fruit spirituel que l'on perd dans son propre office, ou le temporel que l'on gagne par cette voie? Ne cherchez pas, pour l'amour de Dieu, à vous agrandir par vous-mêmes; car Dieu vous rendra grands; occupez-vous moins des Princes, et vous pourrez plus librement vous occuper de Dieu.

«Au sujet de l'aversion que le Roi Notre Maitre manifeste pour Lisbonne, il y aurait beaucoup à dire. Quoiqu'il y ait bien des gens qui supposent que cela a été une invention du Cardinal, quand il a été obligé d'y résider, la plupart des hommes pensent (d'après ce qu'ils entendent dire par monsieur Martim Gonçalves, qui est un des favoris du Roi et de Votre Révérence) que c'est parce qu'on trouve qu'ainsi l'on peut mieux s'emparer de la personne du Roi, le menant dans les champs, où Votre Révérence est avec lui toujours; et là il y a moins de seigneurs à craindre qu'à Lisbonne, les communications sont moindres et il y a beaucoup plus de gens d'autorité que le Roi devra diriger.

«Comme Dieu seul peut être juge des intentions, je n'en voudrai pas trop à ceux qui ont pensé comme cela; car la raison invoquée, dit-on, par le Roi pour fuir tellement Lisbonne a été si mal trouvée par qui la lui donna. On dit qu'il ne donne d'autre raison que les péchés existant à Lisbonne et qu'il ne veut pas qu'à cause de lui les jeunes nobles s'y corrompent; et le motif de corruption était peut-être de les avoir reçus, quand le Roi se faisait toujours entourer d'eux, leur accordant des faveurs et un bon accueil, car ainsi il les avait obligés à le suivre à travers les villages, et quand la Cour avait été, comme elle savait l'être, une école où toute la Noblesse têtait avec le lait les bonnes moeurs. Mais puisque les autres vivent certainement en dehors de la Cour et qu'ils ont bien peu de divertissements qui les obligent à la suivre, que peut-on espérer sinon qu'ils vivent à Lisbonne d'une manière beaucoup plus dissolue, sentant le manque de la conversation et de l'occupation de la Cour? qu'ils s'habituent aux basses moeurs et deviennent la perdition de la Noblesse Portugaise, qui savait être si chérie des Rois?

Celui-là même qui dit que le Roi agit ainsi pour son bien, et encore ceux qui vivent avec lui en dehors de Lisbonne, font de chaque village une autre Lisbonne: et combien de fois cela cause beaucoup plus de sacandale et cela fait leur perdition! Que l'expérience le dise.

«Or cette si grande instance que Louis de Torres est venu maintenant faire de la part du Pape, pour le mariage du Roi, a fait tant parler le monde, que Votre Révérence ne pourra le croire. Et la plupart du monde se persuade que seulement Votre Révérence et votre Frère ont gardé le Roi avec fermeté, de crainte de perdre sa faveur avec le changement d'état du Roi.

«Puisque j'ai commencé à dire à Votre Révérence ce qui se passe, je lui dirai aussi que le fait qu'on ait ces pensées a pour origine, selon mon avis, le grand désir de voir ce mariage réalisé, dans l'espérance de voir ce changement; et ce qu'il y a le plus à regretter en ceci c'est que le Pays croit que Sa Sainteté tenait beaucoup à ce mariage comme étant nécessaire pour porter remède à la France et à la Chrétienté, et que cela scandalise étrangement que deux personnes religieuses aient à cœur de se perpétuer en une place, causant un dommage si important et universel. Il ne faut pas oublier ici la raison qu'invoqua Frère Pierre do Sotto pour cesser de confesser l'Empereur Charles V, et la manière comme il délaissa l'Archevêché de Braga; et on n'oublie pas d'autres choses qui, tout en étant dissemblables, ne font qu'augmenter le scandale, comme si elles ne l'étaient pas. Que Votre Révérence voie, pour l'amour de Dieu, ce que l'on pourra espérer lorsque les lettres contenant ces nouvelles s'envoleront vers toute la Chrétienté, lorsque les habitants de Lisbonne écriront pour la France, la Castille, les Flandres, l'Allemagne, l'Italie et pour toutes les régions avec lesquelles ils ont des rapports: que le Père Louis Gonçalves, personnalité si illustre et principale dans la Compagnie, et son frère (élevé et placé par lui) ont trouvé bon de perdre complètement la France, de mécontenter le Pape, aventurer l'amitié de Castille, mettre en danger les naturels à cause des mésalliances des Rois voisins; tout cela pour ne pas avoir à risquer un peu de leur pouvoir; principalement si l'on ajoute à tout ceci que le Portugal reste tellement à l'aventure, de par le fait qu'il n'y ait personne dans la Chrétienté avec qui le Roi Notre Maître puisse se marier de sitôt? Quel sera le crédit de la Compagnie dans les autres Royaumes? Quelle dévotion auront pour elle les autres Princes? Comment confieront-ils en elle, lorsqu'ils sauront les nouvelles qui partent de ce Royaume, où tout est gouverné par elle?

«On me répondra que la vérité qu'ils possèdent dans leurs consciences les rassure. J'avoue que c'est là une très grande consolation, et que j'aurai peine à croire que ce que l'on dit de deux Chrétiens est vrai, car lors même qu'il s'agirait de deux Turcs je ne le croirais pas. Mais il y a une chose à laquelle je ne trouve pas de raison, ni Votre Révérence d'excuse. Comment avez-vous osé (monsieur votre frère, jeune homme, et Votre Révérence, retirée dans son Collège) prendre sur vous une si lourde charge? Comment avez-vous consenti que le Roi, si jeune et si soumis à vous (contre l'avis de ceux de son conseil) seul, d'accord avec l'opinion de vous deux, ait décidé une affaire de tant d'importance? Comment n'avez-vous pas fait votre possible pour que le Roi fasse venir les seigneurs et les hommes de valeur du Royaume, afin qu'ils récusent avec le Roi, ou qu'ils soient témoins que le Roi récusait librement, sans la persuasion de personne? Etait-ce là une matière pour qu'un Roi de dix-sept ans la décide tout seul, ou pour qu'un particulier puisse en être considéré l'auteur? Car si le Roi s'est décidé avec Votre Révérence, comme en croit, cela a été une grande hardiesse, et ne vous étonnez point du scandale causé dans le monde. Si Votre Révérence n'a pas été de cet avis, comme vous voulez nous le signifier maintenant, je dois dire que cela a été une grande négligence de ne pas avoir vite cherché des compagnons pour effectuer ses désirs ou en

témoigner. Plût à Dieu que je sois un mauvais prophète, et qu'avant peu il n'advienne quelque mal de ceci! Je ne parle pas sans cause.

«Je crois bien que je m'allonge un peu trop; mais je m'en excuse par le zèle que j'ai pour ma Patrie affligée, l'amour pour mon Roi et ma particulière amitié pour Votre Révérence. Et que dirai-je de Mr. Martim Gonçalves? Quelle confiance que la sienne, pour prendre de si lourdes charges et vouloir soutenir le Ciel sur ses épaules? Quel homme a jamais tant osé dans ce Royaume?

«Lors même que cela n'aurait été que seulement pour soi, Votre Révérence aurait préféré que certaines choses fussent plutôt mal faites par d'autres, que toutes bien faites par soi: d'autant plus que la Nation n'est pas tellement perdue et épuisée qu'il n'y ait pas, un peu partout, assez d'hommes zélés, prudents et de bon conseil pour servir le Roi et se rendre utiles au Pays. Votre Révérence trouve-t-elle ou craint-elle qu'ils aient des opinions différentes des siennes? Mais Votre Révérence devrait tout de même désirer que ceux-là fussent auprès du Roi, s'il est vrai que Votre Révérence ne veut pas avoir la privauté d'un favori et désire à peine réussir; car lorsqu'il y a différents avis et plusieurs raisons, on réussit mieux ce que l'on veut; et grâce au bien que l'on atteint, on évite un aussi grand scandale du public que celui causé par le fait de trouver tous les avis erronés, à l'exception du sien. Et comment Votre Révérence veut-elle qu'on l'approuve de s'emparer ainsi de tout? Si d'après un ancien usage du Royaume, donnant tant d'autorité à la justice, les juges des suprêmes tribunaux allaient, les vendredis, converser avec le Roi, pour quel motif les en empêche-t-on à présent? Que peut-on croire? sinon que Votre Révérence et votre Frère tâchent d'isoler le Roi, afin qu'il ne voie que par vos yeux, qu'il n'entende que votre raison, qu'il ne croie que ce que vous lui dites et qu'il pense qu'en fait de savoir il n'y a que le vôtre. Pour plus vertueux, droit, sérieux et zélé que Votre Révérence soit, la nature ne souffre pas que Votre Révérence surpasse tous les vieillards fort expérimentés; et c'est une grande injure faite au Roi et à tout le Royaume, car tous les coins sont pleins de cheveux blancs, de mérites, de personnalités dont on disait qu'elles entoureraient le Roi, d'autant plus que celui-ci n'a que dix-sept ans, et que l'honneur de tous les hommes est mis entre les mains de trente et quelques; surtout Votre Révérence ne voulant pas s'avouer l'auteur de ces choses; et lors même que Votre Révérence s'en déclare l'auteur, ces plaintes des hommes ne cesseraient pas d'être justes. Que Votre Révérence, pour l'amour de Dieu (car vous devez aussi avoir de l'amour pour le Roi, comme qui l'a élevé), fasse appeler des hommes qui possèdent notre crédit et qui satisfassent par leurs vertus et leur manière d'être. Et une fois les fautes rejetées sur plusieurs, que votre Frère s'aventure à valoir moins et à consentir que le Roi ait recours à d'autres personnalités et montre qu'il ne trouve pas bien que la Nation se considère perdue, complètement ruinée et dépourvue d'hommes de conseil; car pour plus grands que soient les mérites de Monsieur votre Frère, le résultat final de tout ceci sera de la haine pour le Roi, l'inquiétude du Royaume et beaucoup plus de haine pour Votre Révérence, pour votre Frère et pour votre sainte Compagnie.

«Je prends de nouveau Dieu pour témoin comme quoi je n'ajoute rien de ma tête, et que c'est seulement par le zèle chrétien, l'amour de la Patrie et par un devoir de charité chrétienne que je dis ce que le commun des gens disent. Que Votre Révérence ne cherche pas à savoir qui lui écrit ceci; car si ceci lui semble bien, Votre Révérence se contentera de porter remède aux choses et de prier Dieu pour lui; et si ceci lui semble mal, le zèle de son auteur doit l'en excuser.

«Et comme Dieu est l'auteur des vérités, que Votre Révérence se figure qu'il lui envoie une autre ânesse comme celle de Balaam, pour dire ces vérités que je dis ici. Que Votre Révérence enseigne Son Altesse à réussir toujours et que Dieu l'éclaire»

Dans l'influence de Louis Gonçalves da Câmara et autres jésuites sur l'éducation de Sébastien, les historiens voient surtout les deux faits suivants: qu'il ne s'est pas marié et que, célibataire et très jeune encore, il est allé mourir en Afrique et, du même coup, y enterrer l'indépendance du Portugal. Il est certain que les intrigues diplomatiques des Cours de France, d'Espagne et d'Autriche ont quelque peu difficulté le mariage de Sébastien; déjà en 1562 les Cortès Portugaises voulaient que ce mariage fût réalisé au plus tôt, quoique le Roi n'eût alors que quatorze ans. Il n'y a cependant pas de doute que l'éducation religieuse donnée par les jésuites au Roi le détournait forcément du mariage. On déduit facilement cela des idées et des désirs qu'ils introduisirent dans l'esprit du jeune souverain, comme l'avoue l'historien jésuite Balthazar Tellez lui-même, quand il relate que Sébastien faisait à Dieu les trois pétitions suivantes: 1° de le conserver toujours chaste; 2° de le faire toujours propager la foi catholique; 3° de le faire toujours administrer la justice [1].

Les conséquences de cette éducation sont décrites par l'Ambassadeur d'Espagne, envoyé en Portugal par Philippe II pour vérifier ce qu'il y avait de vrai dans les bruits qui couraient sur l'impuissance physique de Sébastien. L'envoyé d'Espagne raconte que le Roi avait été élevé de telle manière qu'il ne regardait jamais le visage des dames qui le servaient; et qu'il pouvait passer une journée entière à jouer aux cannes sans regarder les fenêtres où étaient les dames [2].

Voilà l'éducation donnée par les jésuites à un jeune Prince qui était le seul anneau pouvant continuer la chaine de sa Dynastie. Ils le tinrent sous leur domination spirituelle à partir de sa cinquième année jusqu'à sa vingt-quatrième, où il est mort. Il n'est donc pas étonnant que tout le monde ait attribué au maître et confesseur le fait que Sébastien ne se fût pas marié. Même les jésuites d'alors blâmaient l'influence du Père Louis Gonçalves da Câmara sur ce point. Le Père François Sacchino, dans la 3e partie de son *Histoire de la Compagnie de Jésus*, relate qu'en 1571 le Provincial d'Autriche, ainsi que quelques jésuites portugais, écrivirent au Général de l'Ordre, François de Borgia, pour protester contre l'influence des confesseurs royaux, Louis da Camara, Michel Torres et Léon Henriques. Le Général décida que dans la Congrégation Provinciale l'on s'occuperait de cette affaire et l'on discuterait si ces Pères devaient abandonner la Cour. La Congrégation émit cependant l'opinion qu'ils devaient y rester, car comme cela ils travaillaient pour le bien de l'Église et de la Compagnie; et que ceux qui parlaient contre cette influence étaient des gens malveillants et ennemis des bonnes mœurs [3].

Les jésuites décident ceci en 1571, et le Roi meurt en Afrique en 1578, célibataire. Frère Bernard da Cruz, grand aumônier de la marine, qui alla avec le Roi Sébastien en Afrique, écrivit au chapitre VII de sa Chronique du même Roi que celui-ci «d'après les conseils de son Maître et de Martim Gonçalves, ne répondit pas au message de Castille, ni au second, ni au troisième courriers, jusqu'au quatrième, par lesquels on demandait une procuration pour réaliser le contrat de mariage de Sébastien avec la

---

[1] Balthazar Tellez, ouv. cit., t. II, p. 713.

[2] Schaefer, *História de Portugal,* t. III, p. 392.

[3] François Sacchino, *Historiae Societatis Jesu Pars Tertia, sive Borgia*, liv. VII, p. 360. «Denique neque Generali Praeposito, nec cuiquam omnium Societatis Praesidum probabatur ea consuetudo, atque conjunctio, seminarium vulgi rumorum, seges invidiae apud omnes, mali apud domesticos exempli. Nec pigebit litterarum caput inserere quas hoc anno Laurentius Magius Austriae Provincialis ad Borgiam mense Martio Praga dedit: unde constat quanta res gravitate, quantaque libertate tractaretur. Hic, inquit, multus est sermo, et ex Hispania scribitur, Lusitaniae Regem multa facere cum regni dolore: et nostros qui eum regunt, auctores esse et velle eum Jesuitam efficere. Nec deest qui dicat, eos obstare, ne Regis Galliae sororem ducat. Nihil dubito

sœur du Roi de France, dont la date était déjà fixée. Il n'y eut pas de réponse, et on reçut une lettre pleine de complaintes».

Quant à l'expédition d'Afrique, il est également certain que les jésuites insinuèrent dans l'esprit de Sébastien la préoccupation constante de propager la foi catholique et la domination de l'Église dans le monde et que ces idées influencèrent profondément le jeune Souverain, au point qu'il partit lui-même pour les contrées africaines afin de combattre les maures.

Ce fut lorsque Sébastien partit pour la première fois pour l'Afrique sans le consulter, que Gonçalves da Câmara comprit que l'éducation détestable qu'il avait donnée au Prince commençait à produire ses naturels et sinistres effets. C'est probablement pour ce motif que la maladie dont cet homme souffrait depuis quelque temps s'aggrava tout à coup et le tua rapidement. Sébastien, de retour de sa première excursion en Afrique, porta un très grand deuil pour la mort de son ancien précepteur et garda quelques jours la chambre, évitant tout commerce, car, disait-il, c'était celle-là sa plus grande perte, puisqu'il n'avait connu d'autre père ni d'autre mère que le Père Louis [1].

À la mort de Louis da Câmara, le Roi prit pour nouveau confesseur le Père jésuite Gaspar Maurice, qui avait déjà remplacé le P. Câmara pendant son absence [2]. Finalement, entouré de jésuites et de moines, le triste Roi Sébastien partit pour la folle expédition d'Afrique, où il périt entre les mains des maures, le 4 août 1578; et avec lui périt aussi la fleur de la jeunesse portugaise et l'indépendance de la Patrie [3]. Et voilà les fruits cueillis par les éducateurs jésuites. Sébastien avait reçu ses dons de la nature; ses défauts provenaient de son éducation, comme le dit Conestaggio [4].

CHAPITRE TROISIEME

Règne du Cardinal Henri (D'aôut 1578 à janvier 1580)

Le Cardinal Henri ne régna qu'une année et demie. Pendant ce règne nous voyons deux jésuites ayant une très grande influence sur la politique: le Provincial George Serrão et le confesseur du Roi, Léon Henriques. Quand les gouverneurs que Sébastien avait laissés à la tête des affaires du Royaume, pendant son séjour en Afrique, et qui étaient, pour la plupart, amis intimes des jésuites, reçurent la triste nouvelle de la mort du Roi à Alcacer-Kibir, ils la cachèrent au peuple et envoyèrent immediatement le Provincial

---

quin Paternitas tua omnia norit et quamoptime prospiciat. Nam res est hujusmodi, quae, ut materiam sermonum et invidiae subdit, ita magnam Societati perniciem, cum publici boni jactura creare potest. Nec vero crediderim quicquam nostros suscipere, quod non et ratione consentaneum et praesenti tempore maxime conveniens sit. Ceterum summe dolerem, si qua per eos occasio aut justa causa obtrectationi, et malevolentiae praeberetur. Habeo enim compertum, nihil esse quod odiosius acquirere Societati nomen queat quam si videamur in Principum ac Regnorum administrationem velle nos immitere, et negotia eorum tractare. Per Deum, Pater, etiam, atque etiam haec cura vigilet: observeturque decretum de non tradendis nostris in aulas Principum. Nam liberalitas hac in re maximo nobis damno erit. Talia non Magius modo, sed alii gravissimi Patrum scribebant et aliunde, et ex Lusitania ipsa».

[1] Franco, *Synopsis*, p. 107: «Alium patrem et matrem praeter Ludovicum non novi».—Balthazar Tellez, t. II, p. 728.

[2] Balthazar Tellez, t. II, p. 728,

[3] Schaefer, t. III, p. 401. —Catherine, grand'mère du Roi, était morte le 12 février de la même année (Schaefer, t. III, p. 391).

[4] Schaefer, t. III, p. 404.

des Jésuites, George Serrão, à Alcobaça où demeurait alors le Cardinal, comme prieur du Monastère, pour lui faire part du malheur et l'amener à Lisbonne [1]. Le Provincial s'acquitta de cette commission, et les courtisans, qui n'aimaient pas les jésuites, reconnurent l'influence de ceux-ci sur l'esprit du Cardinal, car Pierre Alcaçova et George da Silva furent destitués de leurs fonctions et accusés d'avoir poussé Sébastien à la guerre d'Afrique [2], comme si cette faute n'eût pas dû retomber complètement sur les jésuites, ses maîtres, confesseurs, éducateurs et conseillers. Cependant la grande question dont il s'agissait en ce moment, était la succession au trône. Henri avait 67 ans, il était cardinal et sa santé était tellement ébranlée qu'il ne prenait que du lait de femme [3]. Son grand conseiller était son confesseur le Père Léon Henriques [4] que nous avons déjà trouvé, aux chapitres précédents, se mêlant à la politique.

Il y avait plusieurs prétendants au trône dont deux seulement étaient portugais: Antoine, neveu du Roi, et Catherine, Duchesse de Bragance. Des étrangers, le plus à craindre était Philippe II, Roi d'Espagne; mais le peuple détestait celui-ci, tandis qu'il chérissait Antoine [5]. On eut même l'idée de le marier à la fille de la Duchesse de Bragance, qui avait près de 14 ans; cette solution eût été la meilleure [6]. Le peuple voulait que le Roi convoquât les Cortès, afin que l'on y nommât comme successeur celui que le peuple choisirait. Il était à supposer que le choix retomberait sur Antoine, cependant le Cardinal et les jésuites, ses mentors, [7] ne permirent pas à cette prérogative populaire de s'exercer [8], et pourtant c'est par elle qu'en 1385 Jean Ier, fils naturel du Roi Ferdinand, avait été fait Roi de Portugal, contre une tentative de Castille [9]. C'est que chez Antoine il y avait des circonstances qui le rendaient désagréable au Cardinal et aux jésuites. Antoine était fils naturel de Louis, fils du roi Emmanuel (les prétendants à la succession s'appuyaient tous sur la descendance du roi Emmanuel). Le Cardinal l'avait fait ordonner diacre et l'avait nommé, encore très jeune, prieur du Crato, afin de lui ouvrir une carrière dans le haut clergé [10]. Cependant Antoine, sentant qu'il n'avait pas la vocation du sacerdoce, il demanda au Pape, quelques années auparavant, de le relever de ses vœux. Il obtint ce qu'il désirait en faisant voir la pression exercée sur lui par son oncle, qui avait abusé de son jeune âge. Après avoir été sécularisé Antoine se montra toujours brave et ami du peuple, pas du tout fanatique ni attaché aux jésuites. C'est pourquoi le Cardinal ne voulait pas que le peuple pût choisir le Roi futur; il s'établit donc une suite d'intrigues de courtisans, qui empêchèrent toute solution définitive avant la mort du Cardinal, qui eut lieu le 31 janvier 1580, précisement le jour de sa 68e année [11]. Le Royaume tomba alors entre les mains du Roi d'Espagne et le Portugal perdit son indépendance. Antoine et un grand nombre d'hommes du peuple combattirent vaillamment, mais ils ne purent résister aux forces que Philippe envoya en Portugal, commandées par le Duc d'Alba. L'influence des jésuites dans ce désastre est manifeste; on connaissait leur intimité avec le Cardinal et le pouvoir de son confesseur Léon Henriques, car, comme le dit l'historien Rebêlo da

---

1 Schaefer, t. III, p. 407. — Rebêlo da Silva, t. I, p. 249.
2 Schaefer, t. III, p. 406. — Rebêlo da Silva, t. I, pp. 262-264.
3 Rebêlo da Silva, t. I, p. 532.
4 Rebêlo da Silva, t. I, pp. 314, 356 et 357.
5 Schaefer, t. III, p. 423.
6 Schaefer, t. III, p. 423.
7 Rebêlo da Silva, t. I, pp. 327, 328, 356, 357 et 386.
8 Schaefer, t. III, pp. 409, 422 et 426.
9 Rebêlo da Silva, t. I, pp. 293, 294.
10 Schaefer, t. III, p. 418. — Rebêlo da Silva, t. I, p. 298.
11 Schaefer, t. III, p. 427.

Silva, c'était dans la chambre de ce Père, dans la maison de Saint Antoine-Abbé, que l'on agitait surtout ces questions [1]. Ce Léon Henriques avait toujours été un grand intrigant, non seulement parmi les courtisans, mais aussi entre les gens de son Ordre, car ainsi que le rapporte le Père Astrain, ce fut lui qui avec son Confrère le Père Louis Gonçalves da Câmara, confesseur de Sébastien, accusa Simon Rodrigues devant Ignace de Loyola, le faisant déchoir dans le pouvoir de l'Ordre [2]. Ce fut lui aussi qui, à la 3.e Congrégation Générale de son Ordre, en avril 1573, obtint par ses intrigues que le Pape Grégoire XII intervînt dans l'élection du Général, afin que le Père Polanco ne fût pas élu, mais Everard Mercurien qui, en effet, fut le 4.e Général de l'Ordre.

L'influence des jésuites dans la politique était alors tellement publique et si mal vue partout, que même le P. jésuite Astrain l'avoue dans ces termes:

«Con este defecto de la vanitad y regalo se dió la mano otro abuso muy peligroso, cual fué la costumbre de meter-se en pleitos y negócios seglares, ajènos de nuestro Instituto, convirtiéndo-se tal vez nuestros Padres en agentes y procuradores de virreyes, dúques y condes, y tal vez de parientes y amigos, aunque fuesen personas insignificantes...

«En 1573, decia un oidor que «sola la Compañia tenia más pleitos en consejo, que todas las religiones juntas». Pues si a los pleitos propios se añadian los ajenos, fácil es de ver la distraccion que esto causaria en los de dentro y la desedification que daria á los de fuera» [3].

«A ce défaut qui décelait tant de vanité il faut ajouter l'abus si dangereux par lequel ils se mêlaient des affaires séculières, étrangères à notre Institut. Nos Pères devenaient ainsi les agents et procureurs des vice-rois, ducs et comtes, et peut-être des parents et des amis, même lorsque c'étaient des personnes insignifiantes...

«En 1573 un auditeur disait que «la Compagnie avait à elle seule plus de litiges que toutes les religions réunies. Car si aux litiges propres on ajoute les étrangers, il est facile de voir la distraction que cela causerait à ceux du dedans et comme ce serait peu édifiant pour ceux du dehors» [3].

C'est pourquoi les jésuites profès qui se réunirent à Rome à la 5e Congrégation Générale, en décembre 1593, établirent les décrets 47, 48 et 49,

«para impedir à los Nuestros el meterse en negocios politicos y el intrigar, dentro de la Compañia, por medio de las intercessiones de seglares» [4].

«pour empêcher les Nôtres de se mêler aux affaires politiques ou à des intrigues, dans la Compagnie, au moyen des intercessions séculières» [4].

CHAPITRE QUATRIEME

Domination Castillane: 1580 à 1640 (Soixante ans) — Philippe II (1580-1598) 18 ans Philippe III (1598-1621) 23 ans — Philippe IV (1621-1640) 19 ans

Pendant les soixante années de la domination Castillane, les trois Philippes qui se succédèrent sur le trône d'Espagne, auquel le Portugal était réuni, avaient leur résidence

---

[1] Rebêlo da Silva. pp. 314 et 357.

[2] Astrain, t. I, p. 595.

[3] Astrain, t. III, p. 350.

[4] Astrain, t. III, p. 589. — *Institutum Soc. Jes.*, t. I, pp. 254 et 255 (Edition de Rome de 1869): Decret. XLVII, *Tractatio rerum Status et publicarum prohibetur.* Decret XLVIII, *Negotiorum secularium interdictio.* Decret. XLIX, *Intercessiones prohibentur.*

à Madrid, ville vers laquelle se déplaça toute l'influence politique de l'ancienne Cour Portugaise. À Madrid les jésuites portugais n'influèrent pas sensiblement. Même les jésuites espagnols n'eurent pas une grande prédominance sous Philippe II, qui ne se montra jamais trop affectionné [1] à la Compagnie de Jésus. En outre, dans cette période, en Espagne et en Portugal, les jésuites eurent à se préoccuper plutôt des questions théologiques et internes que des politiques, car quelques membres de l'Ordre s'étaient publiquement révoltés contre l'Institut, et l'Inquisition s'éleva contre les privilèges dont la Compagnie jouissait; finalement fut initiée et débattue l'ardente et célèbre discussion entre les thomistes et les molinistes, c'est-à-dire entre dominicains et jésuites, discussion qui eut un si grand retentissement dans les écoles de l'époque [2].

Et à propos de *molinistes*, dénomination dérivée du nom de l'initiateur de la théorie, le P. Louis Molina, il convient de savoir que ce jésuite, quoique né à Cuenca, en Espagne, a initié et suivi son noviciat à Coïmbre, a été élevé en Portugal et a enseigné la Philosophie à Coïmbre et la Théologie à l'Université d'Evora; il imprima à Lisbonne, en 1588, son livre célèbre *Concordia*, base de la question, et fut appelé à Madrid par ses Supérieurs, en janvier 1591, où il mourut le 12 octobre 1600 [3].

Au temps des Philippes, les jésuites portugais ne se sentaient pas favorisées ni satisfaits, car d'une part les Hollandais, déjà ennemis de l'Espagne avant que celle-ci ne dominât le Portugal, irrités des nouvelles impositions commerciales de Philippe II, commencèrent à tourner leurs navires contre les anciennes colonies portugaises de l'Inde d'abord et ensuite du Brésil, où les jésuites avaient des maisons et de l'influence, qu'ils perdirent [4].

D'autre part, les ministres des Rois Catholiques non seulement ne prodiguèrent pas l'argent aux jésuites, mais leur enlevèrent certaines rentes et certains privilèges antérieurement accordés par les Rois Portugais.

Em 1594 le Chapitre d'Evora demanda à George de Ataïde, Gouverneur du Royaume, par ordre de Philippe II, «qu'en vue des nombreux inconvénients par Nous indiqués, il veuille bien révoquer les privilèges que les Pères de la Compagnie disent avoir reçus des Rois passés pour l'achat de biens-fonds». Afin d'éviter l'exécution de cette demande, les jésuites cherchèrent à réfuter l'Ordonnance du Liv. II, Tit. XVIII, qui défendait que les Églises n'absorbassent les biens-fonds. Ici intervient surtout le jésuite P. Nuno da Cunha, qui met à profit le Collecteur Apostolique Alexandre Castracani, Évêque de Nicastro, muni des pouvoirs de Nonce [5]. Mais leurs desseins n'ont pas abouti, car, tout en ayant fait retarder beaucoup l'exécution de cette Ordonnance, ils furent finalement forcés, par le roi espagnol, à l'observer. Au contraire de cette opposition et de cette défaveur qu'ils trouvaient auprès des dominateurs espagnols, les jésuites sentaient une grande estime de la Maison du Duc de Bragance et y fondaient leurs espoirs. Le Duc résidait à Vila Viçosa, près Evora, où les jésuites avaient leur Université, qu'il visitait quelquefois. Il n'y a donc rien de surprenant à ce que les jésuites aient pris part à la conspiration en faveur de la Maison de Bragance contre la domination espagnole; cette conspiration éclata à Evora même, en 1637. Déjà en 1635, une fois que le Duc était allé à Evora, le jésuite Gaspar Correa, dans un sermon qu'il prononça dans la Cathédrale en présence du même Duc, termina sa prédication par ces paroles: «Prince,

---

[1] Rebêlo da Silva, t. I, p. 327.

[2] Voir Astrain, vol. III et IV.

[3] Franco, *Synopsis Annalium Societatis Jesu in Lusitania*, p. 175.—Franco, *Imagem da Virtude em o Noviciado de Lisboa*, t. I, pp. 447 à 459.

[4] Schaefer, IV, pp. 302, 322 et 323.

[5] Schaefer, IV, p. 327.—*Deducão Chronológica*, part. I, pp. 157 à 182..

je verrai encore sur ta tête la couronne *(ici il fit une pause, puis continua)* de la gloire, vers laquelle Dieu nous conduira» [1].

Cette pause fut très célébrée et très vantée, mais cela eut comme résultat que ce prédicateur fut dénoncé au roi Philippe et sommé de se présenter à Madrid. En 1637, ai-je dit, une sédition éclata à Evora, prenant comme prétexte les nouveaux impôts que le Gouvernement espagnol créa pour surcharger le Pays. La Ville d'Evora, secouant le joug espagnol, se gouverna par elle-même durant quelques mois. Le jésuite François Freire, dans un sermon qu'il prêcha le troisième dimanche de l'avent, sembla vanter la sédition. D'autres jésuites furent accusés d'être partisans de la révolte. Pour ce motif le roi fit appeler à Madrid les Pères jésuites Sébastien Couto, Álvaro Pires, Jacques Arêda et Gaspar Correa. Les trois premiers purent, sous divers prétextes, éviter le voyage; le dernier cependant alla, et, arrivé à Madrid, on l'envoya à S. Fins — comme en exil — d'où il ne put se retirer qu'à l'avènement du roi portugais Jean IV [2].

Un des procédés dont se servaient les jésuites pour exciter le peuple contre les Rois castillans, était la propagande de prophéties et de légendes inventées par eux mêmes, où il était affirmé que Sébastien n'avait pas péri en Afrique, mais était caché dans l'attente de l'occasion opportune où Dieu, après avoir châtié ce Pays, le ferait ressusciter afin qu'il vînt gouverner ici comme roi indépendant.

Ces prophéties étaient surtout attribuées au P. Joseph de Anchieta et à Simon Gomes, cordonnier, qui avait été pénitent des jésuites et même leur valet à Evora et à Lisbonne. On écrivit les vies de ces visionnaires et on en publia beaucoup d'éditions où les légendes et les espoirs en un *Encoberto* (celui qui est mystérieux, caché) [3] étaient exaltés comme de vraies prophéties. On en trouve des témoignages dans les écrits du chroniqueur de la Compagnie de Jésus en Portugal, le P. Balthazar Tellez [4]. Et le Comte de Ericeira, dans son *Portugal Restaurado* («Portugal Restauré»), écrit que «ces mêmes prophéties étaient dites en chaire, et un de leurs divulgateurs les plus résolus était le P. Louis Alvares, de la Compagnie de Jésus» [5].

Ils étaient deux, les motifs qui poussèrent les jésuites à se consacrer à cette exploitation de fausses et trompeuses légendes: le premier, d'après l'opinion de François Emmanuel de Melo, célèbre historien de cette époque et ancien élève et ami des Pères de la Compagnie, c'était qu'ils voyaient l'opinion du peuple portugais tout à fait tournée contre eux, car tout le monde leur attribuait le malheur de la perte du Roi en Afrique et, par conséquent, celle aussi de l'indépendance nationale, puisque dès l'âge de cinq ans jusqu'à sa mort Sébastien avait toujours été entre les mains des jésuites, qui furent ses maitres, ses confesseurs et conseillers [6]. L'autre motif était qu'ils voyaient que les Rois Castillans n'usaient pas envers eux de la déférence et de la quasi soumission que les anciens Rois Portugais leur avaient toujours manifesté; ils voyaient que parfois les Rois Castillans les contrariaient plutôt, comme lorsqu'ils leur défendirent la circulation de l'Index Expurgatoire, où la principale collaboration était à eux [7], et quand ils leur diminuèrent les recettes et d'anciens privilèges [8]. Afin de se réhabiliter devant le peu-

---

[1] Franco, *Synopsis Annalium Societatis Jesu in Lisitania,* p. 266.

[2] Franco, *Synopsis,* pp. 271 et 272.

[3] «*Encoberto*» c'est le nom qu'on donna au Roi Sébastien, dès sa mort en Afrique.

[4] Balthazar Tellez, *Chronique de la Compagnie de Jésus en Portugal,* t. II, liv. 5, chap. X, p. 297 et chap. XLVI, p. 472.

[5] Comte de Ericeira, *Portugal Restauré,* part. I, liv. I, p. 40. — Rebêlo da Silva, *Histoire de Portugal,* t. IV, pp. 114 et 115.

[6] François Emmanuel de Melo, *Epanáfora Politica,* t. II, p. 39 (édit. de Lisbonne, 1660).

[7] *Deducção Cronológica* (Déduction Chronologique), part. I, p. 116.

[8] Rebêlo da Silva, t. IV, pp. 114, 115, 116 et 120.

ple portugais et de se venger du Gouvernement espagnol, ils mirent en pratique cette méthode captieuse de prophéties pour leurrer le public !

CHAPITRE CINQUIÈME

Règne de Jean IV (1640-1656)

La révolution triompha le 1er décembre 1640 et mit un terme à la domination espagnole en Portugal, en proclamant roi le Duc de Bragance, qui prit le titre de Jean IV.

D'après ce que nous venons de dire au chapitre précédent, il était facile de prévoir l'influence que les jésuites acquérraient à la Cour du nouveau monarque : les faits vinrent à confirmer les prévisions.

Jean IV choisit le jésuite André Fernandes non seulement pour son confesseur, mais comme conseiller qu'il consultait dans les affaires les plus secrètes de la Monarchie, ainsi que l'atteste l'historien jésuite Antoine Franco lui-même [1]. Pour confesseur de la Reine fut également choisi un jésuite, le P. Jean Nunes, qui devint aussi plus tard confesseur du Prince Théodose [2].

Il y eut aussi à la Cour un autre jésuite d'une influence peut-être plus grande que les deux précédents : ce fut le célèbre P. Antoine Vieira qui, vivant au Brésil dès son enfance et y étant entré dans la Compagnie, fut envoyé en Portugal pour féliciter, au nom de cette Colonie, le nouveau Roi Jean IV, dont il devint bientôt l'ami intime et le conseiller très apprécié [3]. Lui-même, Antoine Vieira, l'avoue dans sa défense qu'il présenta au Tribunal du Saint Office, lorsque celui-ci le mit en procès en 1667, au règne suivant, et le condamna à être banni de la Cour et à vivre cloîtré dans une des maisons de son Ordre, sans pouvoir confesser ni prêcher [4]. Ces pénalités lui ont été ensuite pardonnées, grâce à l'intervention du Général de la Compagnie et à celle du Pape Clément X, qui plus tard l'exempta de la jurisdiction de l'Inquisition Portugaise.

Elle est tellement intéressante la forme comme Vieira, dans sa défense, dépeint le pouvoir qu'il avait à la Cour de Jean IV, que je trouve extrêmement utile de transcrire ici ce passage, afin que le lecteur voie l'importante influence des jésuites dans la vie politique portugaise et les intrigues machinées entre les divers Ordres religieux du Pays et même entre les membres de la Compagnie de Jésus. Voici ce que Vieira dit en parlant de ses dénonciateurs :

«I.—Sur les dénonciations.

«En discourant sur les fondements dont on pouvait se servir pour dénoncer des choses sans fondement comme celle de la préférence, ou des préférences, dont j'ai été accusé dernièrement, j'ai fait de nouvelles remarques sur les anciennes, à cause de leur matière sérieuse ; de tout ce que je sais des unes, et de ce que je déduis des autres, ou de l'ignorance ou de la malice, je trouve que je pourrais facilement le prouver s'il m'était présentée une note de ce qu'étaient lesdits rapporteurs.

---

[1] «Andream Fernandium cui animam suam regendam credidit eumdemque admisit ad secretoria monarchiae» (Franco, *Synopsis*, p. 314). — «Nec dum vixit, alterius magis est usus consilio quam Andreae» (*Ibid.*, p. 298). — «Sib voluit confessarium et omnium consiliorum participem» (*Ibid.*, p. 267).

[2] Franco, *Synopsis*, p. 314.

[3] Schaefer, t. IV, p. 538.

[4] Le procès inquisitorial du P. Antoine Vieira est très volumineux. On le conserve dans les Archives de Torre do Tombo, sous la désignation de *Separados*, dans le portefeuille n.° 4.

«La présomption de ce que ce soit par malice se fonde sur les nombreux ennemis que j'ai eu maintes fois l'occasion de me faire dans les circonstances qui chez moi concourent pour les avoir, aussi bien religieux que séculiers.

«Quant aux séculiers, la grâce si connue que je recevais du Roi Jean, du Prince et de la Reine fut la cause qui fit mes plus grands ennemis de tous ceux qui tenaient compagnie aux dits Princes et cherchaient la faveur et la place qu'ils croyaient que je leur enlevait; en dehors du Palais l'occasion n'était pas moindre pour de grandes haines causées par le méchant dépit de maints postulants qui me priaient de les aider dans leurs prétentions comme je le pourrais; mais voyant que je ne pouvais pas le faire autant qu'ils l'auraient voulu, d'amis ils devinrent ennemis: de ce nombre étaient, avec plus de raison encore, les Ambassadeurs et Ministres des Ambassades dont je possédais les chiffres et Sa Majesté ordonnait qu'on me transmît toutes les affaires et qu'on n'en décidât pas sans entendre mon avis, auquel se conformait ordinairement Sa Majesté; lesdits Ministres me voyaient donc comme un inspecteur de leurs actions et craignaient la droiture de mes avis et informations, à cause du grand crédit que ces derniers trouvaient auprès du Roi. Aux ennemis que j'avais pour le respect dont je jouissais venaient s'ajouter aussi ceux de mes parents, ceux qui maintes fois vengeaient sur moi ce qu'ils ne pouvaient pas venger sur mes parents, ou sur ceux-ci ce qu'ils ne pouvaient pas sur moi, ce dont il y a beaucoup d'exemples en Portugal et au Brésil, car ils comptent parmi les plus grands Ministres de cet État.

«Au Maragnon — par mon zèle dans la conversion et la liberté des Indiens — j'ai gagné la haine générale non seulement des habitants de cette région, mais des Gouverneurs et des Ministres envoyés du Portugal, et d'autres encore plus importants qui, sans y aller, ont là leurs intérêts par des voies publiques ou occultes, et confiés, dans le pouvoir de ces intéressés, ils osèrent m'expulser, moi et mes compagnons; voulant donner quelque importance à ce vilain excès, ils prouvèrent avec beaucoup de témoins que je voulais livrer le Maragnon aux Hollandais: s'ils avaient eu le Saint Office dans leur pays ils n'auraient peut-être pas eu besoin d'aller chercher si loin leur faux témoignage.

«Quant aux religieux, ils peuvent être ou de ma religion ou d'autres, particulièrement ceux qui ont une plus grande émulation avec la Compagnie et ses sujets; entre tous, je suis très haï par ceux qui ont des couvents au Maragnon, car ils me considèrent leur ennemi déclaré, tandis que je vénère tous les Religieux autant que leur froc le mérite, ne pouvant pas toutefois me conformer à la doctrine pernicieuse qu'ils suivent en chaire, dans les confessionnaux et dans les testaments concernant l'injuste captivité des Indiens et constituant le plus grand empêchement à leur salut.

«Et pour ce motif, parce que le Roi Jean avait seulement recommandé à la Compagnie les Missions de cette gentilité, à la mort du dit Roi ils cherchèrent à tirer vengeance de cet affront et de ce grief; ils furent les principaux instigateurs de mon expulsion, et partout j'étais suivi toujours de la même haine qui, dans les incertitudes de la fortune, éloigne plutôt qu'elle ne compatit; mais lorsque ces accidents ou rencontres particulières et autres semblabes manquaient, il suffisait de l'acceptation générale qu'on avait en me consultant à la Cour et en lisant dans le monde mes écrits, pour que les gens du même métier (et ce sont les plus grands sujets des Religions) ne regrettassent pas de voir des doctrines abattues et mal évaluées, mais il se peut aussi que dans ce chagrin les mêmes estimateurs aient une part moindre.

«Je désiste de vous remontrer et de vous prier ce que justement je pourrais sur ce scrupule, car je sais que la justice et la droiture de tous ceux qui jugent les causes du Saint Office les porteront à bien examiner en toute qualification la vérité des fondements aussi bien que la pureté d'âme, et il est facile de connaître par les mouvements de la plume, si celle-ci est mue par la charité ou par l'affection.

«Chez les Religeux de ma religion, les motifs de la rivalité sont d'autant plus intimes et sensibles qu'ils sentent de plus près la différence avec laquelle le Roi m'honorait et les grands me recherchaient et m'abordaient; les Prédicateurs anciens et autorisés regrettaient également qu'on me donnât, encore jeune, le titre de «Prédicateur du Roi», que leurs cheveux blancs et leurs talents méritaient davantage, surtout parce que j'étais d'une Province étrangère, et encore de la Province du Brésil, et qu'on présumait que j'avais demandé au Roi la division des Provinces et que je conseillais Sa Majesté à y persister; et le zèle des dits religieux arriva à un tel extrême qu'ils négocièrent avec le P. Général afin qu'il me renvoyât de la Compagnie, comme en effet on l'aurait fait si le Roi ne l'avait pas empêché».

De ces passages que nous venons de reproduire on déduit clairement combien les jésuites continuaient à influer dans les affaires de la Cour et dans la politique du Pays, quoique les susnommés décrets de la V[e] Congrégation le leur défendaient formellement. Ces décrets furent proclamés en janvier 1594 [1]; et cependant Vieira et d'autres jésuites les ont manifestement enfreints, d'après l'avœu même de Vieira, dès 1640 jusqu'à 1657, époque de sa condamnation.

Un des motifs où se fonda l'Inquisition por condamner Vieira fut un papier qu'il avait écrit sur le *Cinquième Empire* et où il donnait toute la valeur de prophétie à des rimes attribuées à un cordonnier nommé Bandarra.

Sur la couverture du procès de l'Inquisition on lit:

«Dossier concernant le papier qui, dans cette ville de Lisbonne, s'est divulgué en l'année 1660, sur la Résurrection du Roi Jean IV et écrit par le P. Antoine Vieira».

Et dans la sentence finale on lit ce qui suit, comme premier motif de la condamnation de Vieira:

«Il y a quelque temps, au grave dommage, préjudice et scandale des fidèles, il a composé un papier intitulé — «Esperanças de Portugal, Quinto Império do Mundo» (Espoirs du Portugal, Cinquième Empire du Monde) — dont le but principal est de montrer par plusieurs raisons et arguments, que Gonçalo Anes Bandarra, cordonnier de la Ville de Trancoso, avait été un vrai prophète et que, d'après ce qu'il disait dans certains passages et prédictions de ses rimes, il était certain et indubitable que beaucoup d'années ou des centaines d'années avant la Dernière et Universelle Résurrection des Morts, devrait ressusciter un certain roi de Portugal, pour devenir Empereur du Monde et jouir des grands bonheurs, des victoires et des triomphes que ledit Bandarra avait prophétisés». Ce roi était Jean IV, car il est ajouté dans le procès que «Vieira avait affirmé publiquement en un lieu déterminé et y avait aussi prêché en une occasion où ledit roi, atteint d'une maladie, se méfiait des médecins, que, ou il n'en mourrait pas ou, s'il devait en mourir, qu'il ressusciterait pour réaliser lesdites prophéties».

Il s'agissait évidemment de Jean IV, roi devant lequel Vieira prêchait très souvent.

Or cette idée, dont Vieira devint le grand propagandiste, d'un Cinquième Empire qui comprendrait le monde entier et aurait pour Empereur un roi portugais, n'était autre chose que la poursuite du même système fallacieux adopté par les jésuites, ainsi que nous l'avons vu au chapitre précédent: ils avaient recours aux croyances et aux

---

[1] *Institutum Soc. Jesu,* t. I, pp. 254 et 255 (édit. de Rome de 1869). Voir p. 25 de ce livre.

fausses prophéties afin de mystifier les gens, qui à cette époque se laissaient trop facilement tromper.

Mais dans ces dernières prophéties le nom de Sébastien, qui avait figuré dans celles de la période antérieure, ne paraissait plus, car il n'était plus nécessaire puisque l'indépendance nationale se trouvait restaurée et qu'il y avait déjà un nouveau roi portugais. Ce qui leur convenait à présent, aux jésuites, c'était de conserver entre leurs mains les nouveaux rois portugais comme ils avaient tenu les anciens. Dans ce but les prophéties retombaient sur le roi qui régnait alors, avec l'avantage de pouvoir être appliquées au roi de son vivant ou à ses enfants. Cette cabale n'avait pas été ourdie uniquement par Vieira: déjà avant lui d'autres jésuites l'avaient esquissée.

Le P. Ferdinand Queiroz, de la Compagnie de Jésus, dans la biographie qu'il a écrite de Pierre Bastos, frère coadjuteur de la même Compagnie, décédé à Goa en 1645, cinq ans après l'acclamation de Jean IV, lui attribue entre autres affirmations la suivante:

«Le Portugal deviendra un Empire en un jour que je ne verrai point, je ne dis pas si ce sera avec le père ou avec le fils, mais il deviendra un Empire» [1].

Or le motif de cette propagande il est facile de le trouver en confrontant d'autres livres publiés par les jésuites à cette époque et en les mettant en corrélation.

Le P. Emmanuel da Veiga, de la Compagnie de Jésus, dans sa «Vie de Simon Gomes» (le Cordonnier-Saint), employé des jésuites au Collège d'Evora, écrit que le dit Cordonnier avait prophétisé: «Que Dieu avait voulu secourir ce Royaume par la Compagnie en la faisant accepter par ceux qui le gouvernaient, et que voulant le châtier il fit éloigner la Compagnie et situer très loin» [2].

Or ce cordonnier mourut le 18 octobre 1576, donc avant la domination espagnole, mais le jésuite lui fait déjà dire que la Compagnie avait été éloignée de la Cour au temps des Philippes parce que Dieu voulut châtier ce Royaume, et qu'il devenait par conséquent nécessaire que les nouveaux rois portugais eussent pour elle de l'estime et lui offrissent du soutien afin de nouvellement porter remède aux maux du Royaume. Et ce qui est certain c'est que, grâce à ces procédés industrieux, ils ont obtenu ce qu'ils voulaient, car Jean IV commença à les traiter comme les rois qui gouvernèrent avant lui, il les prit pour confesseurs et conseillers, leur donna de l'argent et des privilèges avec libéralité et largesse, ainsi que le raconte le P. Antoine Franco dans sa *Synopsis*, où, après avoir relaté les maintes faveurs que ce roi accorda à la Compagnie, il ajoute:

«De tous ces faits on conclura qu'avec l'avènement de Jean IV se sont renouvelés cet amour et cette munificence avec lesquels Jean III, Sébastien et le Cardinal Henri embrassaient comme pères extrêmement suaves, je ne dis pas notre, mais leur Compagnie nouveau-née» [3].

Voici que les jésuites eux-mêmes nous indiquent à quoi tendait cette propagande stupide de légendes et croyances sur un Cinquième Empire soumis au sceptre d'un roi portugais: elle tendait à obtenir des nouveaux rois portugais la même estime et aussi

---

[1] Ferdinand Queiroz, S. J., *Vie de Pierre Bastos*, édit. de Lisbonne, 1689, p. 415.

[2] Emmanuel da Veiga, de la Compagnie de Jésus, *Vie de Simon Gomes*, 4e édit., Lisbonne 1759, p. 120, chap. XI, du liv. II. — *Obs.:* Le numérotage de cette page est erroné, on doit lire 220. — Dans la préface de cette 4e édit. il est dit que les trois premières ont eu une grande vente.

[3] Franco, *Synopsis Annalium Societatis Jesu in Lusitania*, p. 314.

peut-être la même soumission pour les jésuites, que ceux-ci avaient obtenu au temps des anciens rois portugais. Et il est certain qu'ils ont réussi dans leurs desseins durant encore un siècle, comme nous allons voir.

CHAPITRE SIXIÈME

Règnes d'Alphonse VI et de Pierre II — Alphonse VI roi (1656-1668) — Pierre II gouverneur du Royaume (1668-1683) — Pierre II roi (1683-1706)

À Jean IV, décédé le 6 novembre 1656, succéda au trône son deuxième fils Alphonse VI, car l'aîné Théodose était mort encore du vivant du père. Cependant Alphonse était mineur [1] et le Gouvernement fut confié à sa mère Louise de Gusman. Ce fut seulement en 1662 que Alphonse se mit à la tête du Gouvernement [2], ayant par ministre Louis de Sousa e Vasconcelos, Comte de Castelo-Melhor, homme habile dans l'administration des affaires de l'État et qui a beaucoup contribué aux victoires gagnées par les Portugais sur les Espagnols qui prétendaient reconquérir le Portugal [3].

En 1666 le Roi épousa Marie Françoise Elisabeth de Savoie [4], qui amena avec elle son confesseur le P. jésuite François de Villes et comme secrétaire Louis de Verjus [5].

Ce mariage fut un désastre. Alphonse, dans son enfance, avait été atteint d'une grave maladie qui le frappa physiquement et intellectuellement, quoique plus tard son état se fut sensiblement amélioré. De plus, il avait toujours évité les jésuites et ne voulut jamais les prendre pour confesseurs. Il eut por confesseurs d'abord le curé de Sodofeita [6], et plus tard Fr. Pierre de Sousa, moine de l'Ordre de Saint Benoît [7]. Les jésuites et les nobles n'aimaient pas ce roi, car il avait trop de relations avec des gens de basse condition et on lui reprochait de commettre avec eux de grandes méprises. Au commencement Marie Françoise se montrait affectueuse envers son mari le Roi, et elle disait même qu'elle sentait des signes de grossesse [8]. Mais quelque temps après elle fut prise d'une affection pour le frère du Roi, son beau-frère Pierre [9], et se retira au Couvent de Esperança, après avoir déclaré dans une lettre adressée au Roi qu'elle ne devait pas continuer à vivre matrimonialement avec lui à cause de son incapacité physique «pour les motifs qu'il savait bien» [10].

Toute cette cabale avait été ourdie sourtout par trois pères jésuites: François de Villes [11], français, confesseur et conseiller de la Reine française, et deux Portugais, Nuno da Cunha e Antoine Vieira [12]. C'est ce Vieira qui écrivit un papier que les gentilshommes lurent au Roi après s'être secrètement introduits au Palais; et cet écrit conseillait hautainement le Roi à abdiquer la Couronne en son frère Pierre.

---

[1] Il avait 13 ans et quelques mois, car il était né le 21 août 1643. Voir Schaefer, t. IV, pp. 446 et suiv.

[2] Schaefer, t. IV, p. 453.

[3] Ibidem, t. IV, p. 454.—Franco, *Synopsis*, p. 376, N.° 11.

[4] Schaefer, t. IV, p. 458.

[5] Franco, *Synopsis*, p. 376, N.° 12. — Schaefer, t. IV, pp. 460, 461, 481 et 485.

[6] *Deducão Chronologica* (Déduction Chronologique) 1e partie, p. 228.

[7] *Portugal Restaurado* (Portugal Restauré) 2e partie, liv. VI, p. 493.

[8] Schaefer, t. IV, p. 461.

[9] Idem, idem, pp. 464 et 473.

[10] Idem, idem, pp. 480 et 481.

[11] Idem, idem, pp. 471 et 472.

[12] Idem, idem, pp. 538 et 539.—E. Carel, *Vieira, sa vie et ses oeuvres*, p. 262.

En conséquence de cette intrigue au Palais, Alphonse fut déposé, et le Gouvernement fut confié en 1567 le 3 novembre à son frère Pierre[1], qui prit le titre de Prince et Gouverneur du Royaume. Il envoya sous prison son frère destitué au Château d'Angra, dans l'Ile Terceira, d'où l'on le fit venir plus tard pour l'enfermer au Palais de Cintra, où il vécut emprisonné jusqu'à sa mort, en 1683, dans sa chambre, qu'aujourd'hui encore l'on conserve intacte comme souvenir historique.

Le mariage d'Alphonse avec Marie Françoise de Savoie fut annulé; dans cette annulation son confesseur jésuite Villes intervint puissamment en allant à Rome traiter l'affaire[2]. Une fois le mariage annulé, la reine put se marier avec son beau-frère Pierre, comme elle l'avait tant désiré. Dès qu'il eut pris possession du Gouvernement du Royaume, Pierre nomma des Pères jésuites comme confesseurs royaux et accorda à la Compagnie une grande prépondérance[3]. Dans ses libéralités pour les jésuites il dépensa, en faveur de leurs missions, une somme supérieure à celle qui aurait été nécessaire pour la fondation de deux Collèges[4]; et avec la propagande de la foi catholique et le soutien de ses ministres il dépensait tout ce qu'il recevait des colonies, comme l'avoue le jésuite Franco[5]. Et cependant le désordre dans les finances était énorme et les recettes étaient grevées pour de grosses sommes qui ne pourraient être libérées et rétablies qu'après de nombreuses années de bonne administration et de paix, comme l'écrivait l'ambassadeur français Saint-Romain à son Gouvernement [6].

L'influence des jésuites fut extrêmement grande pendant ce règne. À cette époque leur chef principal était le P. Emmanuel Fernandes que le Roi nomma même membre de la *Junte des Trois États,* où les hautes questions militaires et coloniales étaient discutées. Le P. Emmanuel Fernandes prit possession de cette charge et l'exerça aux côtés du Marquis de Fronteira pendant quelque temps. Ce fait pourtant devint si scandaleux que le Général de l'Ordre lui-même, Paul Oliva, le somma d'abandonner cette place et envoya dans ce but une lettre ou Provincial du Portugal, lettre que le P. Franco reproduit dans sa *Synopsis* (p. 343), où il est rendu compte de l'impression produite par cette question.

Le P. Emmanuel Fernandes cessa de prendre part aux réunions de la *Junte des Trois États,* mais cela n'empêcha pas qu'il ait continué à influer sur la politique et surtout en faveur de son Ordre. Sa place de confesseur du Roi lui donnait une grande puissance. C'était lui qui avait à sa charge la distribution, comme il l'entendrait, des bénéfices abbatiaux et autres profits sacerdotaux apartenant à la maison de Bragance[7].

À l'avantage de la Compagnie, il obtint du Roi que dans les *Statuts des Missions* il fût stipulé que les Missions d'Amérique demeureraient à la charge des jésuites et que personne ne pourrait y entrer sans leur autorisation expresse[8].

---

[1] Schaefer, t. IV, p. 483. La convocation des Cortès eut lieu l'année suivante, en janvier 1668. Ibid., p. 484.

[2] Schaefer, t. IV, pp. 485 et 886.

[3] Franco, *Synopsis,* p. 425, n.º 4. «Nostram Societatem semper magni habuit; ex quo suscepit regni gubernacula usus confessariis e nostra familia». Et p. 342.

[4] Franco, *Synopsis,* p. 425. N.º 6. «Quia Societatis transmarinas missiones eis subsidiis fovit, quae subductis rationibus, aequarent dotem pro fundandis duobus collegiis, idcirco per universam Societatem ei facta sacra et preces solita fieri pro duplici Collegii Fundatore».

[5] Franco, *Synopsis,* p. 425, N.º 5. «Ad Alexandrum VIII, Pontificem Max. cum veritate scripsit quidquid sibi redderent transmarinae regiones, id a se impendi alendis Ministris Evangelicis, et fidei Catholicae propagandae».

[6] Schaefer, t. IV, p. 543.— Santarêm, *Quadro Elementar,* t. V, p. 2 et p. 240 de l'Introduction.

[7] Franco, *Synopsis,* p. 428, N.º 13.

[8] *Deducção Chronológica (Déduction Chronologique),* part. I, pp. 440 e 445.

Le confesseur du Roi fit avec d'autres jésuites, dont les principaux furent le P. Antoine Vieira et Balthazar da Costa, une campagne contre l'Inquisition, en faveur des juifs [1]. Il serait impossible, dans un résumé, de détailler longuement cette campagne et ses résultats. Ce qu'il convient de remarquer c'est que les jésuites avaient dans cette lutte un double intérêt: 1[er] porter un coup à l'Inquisition qui s'était montrée contraire à la Compagnie et 2[e] faire venir l'argent des juifs en Portugal et dans ses colonies, où les maisons et le crédit des jésuites étaient en décadence, à cause des guerres antérieures contre les hollandais, au temps de la domination des Philippes espagnols, guerres qui leur avaient prouvé combien on s'était trompé en bannissant les juifs, car ceux-ci portèrent en Hollande leurs richesses et leur érudition.

Le fait suivant est fort curieux.

Au temps de Jean III ce fut le fondateur de la Compagnie, Ignace de Loyola, qui obtint la Bulle du 16 août 1547 qui vint donner plus de fixité et une plus grande amplitude aux pouvoirs du Saint Office, ainsi que le rapporte l'historien jésuite Balthazar Tellez [2], et au temps de Pierre II ce furent les jésuites qui attaquèrent le plus vivement le même Saint Office et qui prétendirent diminuer et presque supprimer les pouvoirs, que le fondateur de leur Ordre avait obtenus pour lui.

CHAPITRE SEPTIÈME

Régne de Jean V (1706–1750)

Jean V monta sur le trône à dix-sept ans, et jusqu'alors il avait été élevé par des jésuites qui l'entouraient et qui étaient confesseurs du Roi et de la famille royale. Son premier maître et confesseur avait été le P. François da Cruz, à la mort duquel, le 29 janvier 1706, succéda le jésuite François Botelho qui vint à mourir le 8 août 1707 et fut remplacé par le P. Simon dos Santos jusq'au 13 décembre 1712, date de la mort de ce dernier [3].

La Cour de Jean V, à l'exemple de celle de Pierre II, était pleine de jésuites, qu'on appelait les «Pères du Palais», parmi lesquels nous nommerons le P. Louis Gonzaga, maître de Mathématiques des Princes; le P. Emmanuel Dias, confesseur de la reine Marie Sophie, seconde épouse de Pierre II; le P. Emmanuel Pires, confesseur de Catherine, fille de Jean IV, qui devint reine d'Angleterre et retourna en Portugal lors de son veuvage; le P. Antoine Stieff qui vint en Portugal comme confesseur de Marie Anne d'Autriche, femme de Jean V; le P. François da Fonseca, confesseur du Marquis d'Alegrete qui alla en Autriche avec une grande suite pour amener Marie Anne; le P. Charles Gonlenfels, également confesseur de la reine Marie Anne et précepteur de l'Infant Pierre; les PP. Grégoire Barreto et Louis Alvares, confesseurs de l'Infant Antoine; le P. Henri de Carvalho, confesseur et précepteur de Joseph pendant qu'il était Prince; le P. Emmanuel d'Oliveira, confesseur de l'Infante Marie Barbe qui devint reine d'Espagne; les PP. Ignace Vieira et Jacinte da Costa, confesseurs de l'Infant Pierre [4]. Un autre jésuite, le Napolitaiu Jean Baptiste Carboni, exerça une grande influence durant ce règne;

---

[1] Schaefer, t. IV, pp. 539–542.
[2] Balthazar Telles, 1[e] partie, liv. 2, chap. VI, pp. 247–249.
[3] Franco, *Synopsis*, pp. 425, 428 et 441. — *Déduction Chronologique*, p. 495.
[4] *Déduction Chronologique*, p. 479.

il se connaissait beaucoup en mathématiques et en questions astronomiques, matières que le roi goûtait beaucoup[1].

L'éducation jésuitique que le monarque avait reçue dans son enfance et sa jeunesse l'inclinait à consacrer son activité sourtout aux choses religieuses et à toutes sortes de dépenses, gaspillant ainsi, sans aucun profit pour l'État, les grandes richesses qui lui venaient du Brésil. Il voulut et obtint que Lisbonne, qui avait déjà un Siège archiépiscopal et un archevêque, eût aussi un patriarche et une église patriarcale avec bon nombre de chanoines, des chantres, de bénéficiers, etc. C'est inouï ce que cela coûta! A partir de l'établissement du patriarcat les dépenses ordinaires grossirent d'une manière exorbitante: en 1747 les dépenses ordinaires du Siège Patriarcal étaient de 337 *contos*[2] et celles du Patriarche représentaient à elles seules la somme de cent *contos*[3].

À Mafra, petit village situé loin de Lisbonne (à plus de sept lieues de distance), le Roi fit construire un énorme Couvent, avec une Basilique inaugurée en octobre 1730. La construction commença en 1716; la dépense annuelle était de 404 *contos*[4] environ, et en 1730 il y avait 47.836 ouvriers et journaliers qui y travaillaient[5]. Toujours pour être agréable aux jésuites, il fit bâtir pour eux, dans l'église de leur maison professe de *S. Roque* (St. Roch), à Lisbonne, une chapelle vouée à St. Jean-Baptiste; elle ne mesure pas plus de 17 pieds de long sur 12 de large, mais ne coûta pas moins de 235 mille livres sterling. Elle est façonnée dans les espèces les plus variées de marbres et ornée de très beaux ouvrages en mosaïque. L'ensemble de cette chapelle éblouit littéralement le regard par le jeu de la combinaison des couleurs extrêmement variés et fascinatrices du lapis-lazuli, du porphyre, de l'améthyste, de la cryolithe, de l'albâtre, de l'argent et de l'or[6].

Avec de pareilles dilapidations, inutiles pour le Pays, dues à une éducation extrêmement bigote, il n'est pas surprenant qu'à sa mort en 1750 le Roi ait laissé le Trésor vide, en dépit des grandes richesses en diamants et en pierres précieuses que le Portugal recevait annuellement du Brésil.

Cependant Jean V, à un moment donné de son long règne de quarente quatre années, avait commencé à se dégoûter des jésuites: ainsi en 1712, à la mort de son confesseur Simon dos Santos, il prit des confesseurs appartenant à d'autres Ordres Religieux (ce que depuis Jean III les rois portugais n'avaitent jamais fait), dont deux étaient de la Congrégation de l'Oratoire de St. Philippe de Néri à laquelle le Roi accorda plusieurs privilèges dans l'enseignement, au détriment de ceux des jésuites[7]. À cause de la question des annates Jean V eut un sérieux démêlé avec le Provincial et le Visitateur des jésuites en Portugal, car ceux-ci exécutèrent des instructions du Général de l'Ordre que le monarque trouvait attentatoires de certains privilèges royaux, et en conséquence furent chassés du Pays par le Roi. Comme le père jésuite Ribeiro avait pris la défense du Privilège royal, le Général le renvoya de son Ordre, mais en compensation le Roi lui accorda une place importante et avantageuse au *Tribunal de la Conscience*[8].

Un autre motif de chagrin que les jésuites donnèrent à Jean V dans les dernières années de son règne provenait de la forme intéressée et peu respecteuse des lois du

---

[1] Idem, idem, p. 485. — *Colecção Pombalina*, Lettres. — *Nova Carta Corográfica de Portugal*, par le Général Avila e Bolama, t. III, Lisbonne 1914, p. 246.

[2] Un million 685 mille francs.

[3] Cinq cent mille francs. — Schaefer, t. IV, p. 708.

[4] Deux millions vingt mille francs.

[5] Schaefer, t. IV, pp. 709 e 710.

[6] Idem, idem, p. 710.

[7] Théophile Braga, *Histoire de l'Université de Coïmbre*, t. III, p. 281.

[8] P. Franco, *Synopsis*, pp. 433, 439 et 440.

Pays comme ils agissaient dans leurs Missions du Brésil. Mais ce point-ci nous le traiterons au chapitre suivant, car il fut l'origine des mésintelligences qui se terminèrent par leur bannissement du Portugal et des Colonies et précipitèrent leur extinction comme Ordre Religieux.

CHAPITRE HUITIÈME

Règne de Joseph I (31 Juillet 1750 — 24 Février 1777)

Les jésuites bannis du Portugal

Ce fut le Marquis de Pombal, Sébastien Joseph de Carvalho e Melo, qui, comme Ministre du roi Joseph, bannit les jésuites de Portugal et de ses domaines, en 1759. C'est lui aussi qui, par son exemple et son énergie contre l'opposition de Rome, contribua le plus à leur bannissement d'autres pays et enfin à leur élimination, comme Ordre religieux, de l'église catholique.

Il convient cependant de connaître les antécédents qui ont porté Pombal à exécuter cette entreprise difficile et lui ont permis de la faire sans opposition, plutôt avec l'approbation ou l'indifférence de la nation.

Les antécédents du bannissement

I

Dans l'enseignement

Les jésuites depuis leur entrée en Portugal avaient dominé à la cour et par conséquent sur la politique du pays, comme nous l'avons vu jusqu'à présent. Mais leur puissance avait été plus intense et plus profonde. Ils avaient accaparé l'enseignement public, surtout celui que l'on appelait alors des Arts et Humanités, dont ils avaient le monopole absolu.

En 1542 Jean III leur avait accordé à Coïmbre, alors seule Université portugaise, l'emplacement pour fonder un collège, auquel ils donnèrent le nom de Jésus.

Mais le même roi croyant peu, paraît-il, à la science des membres de la Compagnie de Jésus, qui venait d'être fondée, fit venir à Coïmbre, en 1547, des professeurs remarquables, portugais et étrangers, du Collége de Guyenne de Bordeaux et de Sainte Barbe de Paris, pour y fonder le *Collège Royal des Arts* [1]. Ce collège prospéra rapidement, il eut de la renommée et de nombreux élèves, tandis que celui des jésuites avait une vie insignifiante et était peu considéré à l'Université. Les jésuites devaient donc se défaire de leurs rivaux. Ils le firent et en peu de temps.

Les professeurs du *Collège Royal des Arts* avaient tous été élevés hors du Portugal, dans des pays où l'esprit critique initié par Luther dans les questions théologiques avait fait une large propagande. C'étaient des esprits déjà plus libres que ceux des vieux sectaires de la cour portugaise.

Leurs leçons le montraient bien clairement. Il fut donc facile aux jésuites de faire en sorte que ces professeurs fussent accusés d'hérésie. Envers ces professeurs élevés à l'étranger, les jésuites agirent comme Simon Rodrigues l'avait fait contre Damien de Goes, élevé aussi à l'étranger, ainsi que nous l'avons vu au chapitre 1[er] de cette his-

---

[1] Théophile Braga, *Historie de l'Université de Coïmbre,* t. I, chap. VI, p. 488.

toire. Jean da Costa, Jacques de Teive et George Buchanan, professeurs du *Collège des Arts,* furent arrêtés et envoyés à l'Inquisition de Lisbonne en 1550. Dans leurs procès, aujourd'hui archivés à la Torre do Tombo, on voit le doigt jésuitique dans les accusations et on voit aussi que les accusés n'étaient pas des esprits fanatiques. Mais leur hérésie ne fut pas prouvée et on ne put les condamner.

Cependant les jésuites obtinrent ce qu'ils voulaient. Les professeurs appelés par Jean III durent abandonner le *Collège des Arts* et celui-ci fut confié aux jésuites en 1555 [1]. Ceci fut un grand malheur pour le pays. L'enseignement portugais qui, avec ces professeurs, allait entrer dans un esprit libre de critique, vers le milieu du XVI siècle, resta confiné dans l'obéissance aveugle du jésuitisme où la philosophie doit être l'esclave de la théologie. Le même fait se produisit à la cour par l'éloignement de Damien de Goes. La cour qui avec lui aurait ouvert les yeux à la lumière venant du Nord, avec Simon Rodrigues et ses successeurs entra dans une obscurité et une soumission, intellectuelles, qui sont bien évidentes sous les règnes suivants de Sébastien et du cardinal Henri.

Les jésuites, une fois maîtres de l'enseignement des *Arts* à Coïmbre, élargirent peu à peu le cercle de leur puissance, dans l'enseignement, et obtinrent la fondation de collèges dans beaucoup d'autres localités ; de manière qu'en 1726 ils avaient vingts collèges et trois seminaires en Portugal et ses colonies, comme l'atteste leur historien le Père Antoine Franco [2].

Mais le nombre de ces collèges ne fut pas à lui seul la principale cause de leur ascendant sur l'instruction du pays ; ce fut surtout le monopole qu'ils obtinrent dans l'enseignement, car au moyen de successifs décrets royaux ils acquirent des privilèges, par lesquels personne ne pouvait se faire inscrire à l'Université sans passer un examen devant les professeurs jésuites du *Collège des Arts* [3].

Le cardinal Henri leur accorda plus encore, étant archevêque d'Evora. Leur ayant fondé dans cette ville, d'abord un collège en 1551, puis une Université en 1558, il ordonna aussi que personne ne pût enseigner le latin dans cette ville, excepté les Pères du collège. Cet enseignement fut même defendu à l'érudit et célèbre André de Rezende, dont le nom était si illustre dans l'enseignement, que le Roi lui-même était allé entendre ses leçons, comme l'avoue l'historien jésuite P. Baltazar Tellez [4].

Les privilèges que leur donnait le monopole de l'enseignement furent renouvelés en plusieurs époques et sous différents rois. Mais sous le règne de Jean V, les choses, changérent. Ce roi, quelques années après son avènement au trône, où il était monté, très jeune, à 17 ans, voulut régner par lui-même et s'affranchir de ses anciens maîtres spirituels, les Pères de la Compagnie de Jésus.

Il cessa donc d'avoir pour confesseurs des jésuites, les prenant dans d'autres ordres religieux.

Il punissait même les supérieurs portugais de la Compagnie quand ils se permettaient de ne pas respecter ses ordres, obéissant de préférence à ceux de leur général de Rome [5].

Dans les questions d'instruction, quoiqu'il eût beaucoup d'estime pour le jésuite italien Carboni, qu'il avait fait venir de Naples, et pour lequel il avait beaucoup d'égards, sa préférence pour la Congrégation des Oratoriens devint évidente. Il choisit

---

[1] Théophile Braga, *Histoire de l'Université de Coïmbre,* t. II, p. 293.
[2] Franco, *Synopsis,* Préface. Voir *Mappa de Portugal,* par J. Baptiste de Castro, tom. II p. 132.
[3] Antoine Joseph Teixeira, *Documents pour l'histoire des Jésuites,* pp. 399 et 404.
[4] Baltazar Tellez, *Chronique de la Compagnie de Jésus,* 2e partie, p. 320.
[5] Franco, *Synopsis,* p. 433.

plusieurs d'entre eux comme membres de l'Académie Royale d'Histoire qu'il avait fondée en 1720 et il leur confia plusieurs occupations littéraires, comme à l'oratorien Père Antoine dos Reis, qu'il chargea de la publication des poètes portugais [1]. En 1745 il fit plus encore en faveur de cette Congrégation, car il lui accorda un privilège par lequel les examens de ses Collèges de Saint Esprit et Necessidades étaient valables pour l'inscription de l'Université de Coïmbre, sans qu'ils fussent obligés, comme on l'avait été jusque là, de passer un examen devant les jésuites du Collège de Coïmbre [2].

Ce fut le premier coup terrible porté à l'ascendant de l'enseignement des jésuites. Un autre le suivit de près et celui-là, encore plus terrible, puisqu'il détruisit tout le système pédagogique, jusqu'alors suivi par eux en Portugal. Cet événement fut produit par la publication des fameuses lettres contre l'enseignement des jésuites, lettres écrites par un Capucin, comme il y était dit, lequel Capucin n'était autre que l'archidiacre d'Evora, vivant alors à Rome, auprès de l'Ambassade Portugaise dans cette Cour, Louis Antoine Verney. Ces lettres firent beaucoup de bruit à cette époque, donnèrent lieu à des répliques et contre-répliques et les jésuites sortirent de cette lutte assez maltraités. Ces lettres furent publiées en 1746, en deux volumes, sous le titre de *Verdadeiro Méthodo de Estudar* (Vraie Méthode pour Étudier). Cet ouvrage est une critique profonde des méthodes suivies par les jésuites en Portugal, prouvant qu'elles étaient très arriérées et les comparant à celles qui dominaient dans les écoles étrangères.

Cette critique fut si bien reçue par les intellectuels portugais que le célèbre satyrique Denis da Cruz e Silva, dans son poème héroï-comique, *O Hyssope* (Le Goupillon), appelle l'enseignement latin des jésuites :

> «La longue syntaxe jésuitique».
>
> (CHANT VII)

et au sujet de leur philosophie il dit :

> «La vaine philosophie scolastique
> Qui inonda les cloîtres et qu'embrassèrent
> Jusqu'à la mort les perfides solipsos» [3]
>
> (CHANT I)

Ce fut aussi en se basant sur cette critique, que plus tard le Marquis de Pombal bannit des écoles portugaises les livres d'enseignement composés par les jésuites portugais, en les faisant remplacer par d'autres, écrits par les oratoriens [4] qui, plus modernes que les jésuites, expliquaient déjà dans leurs écoles les idées de Descartes et de Bacon. Les jésuites, pendant les 200 ans de leur influence sur l'enseignement portugais, empêchèrent l'entrée du protestantisme dans les esprits, mais d'un autre côté ils soumirent ces esprits à la plus grande bassesse et la plus grande décadance intellectuelles.

II

Dans les Missions

Jean III avait appelé les jésuites en Portugal pour les envoyer prêcher l'Évangile dans les pays que les portugais avaient découverts et conquis. Mais plus tard le

---

[1] Caetano de Sousa, *História Genealógica*, t. VIII, pp. 244 à 246.

[2] Ferreira Brandão, *Recapitulação histórico-biográfica do Padre Bartolomeu do Quental*, pp. 73–75, Lisbonne, 1867.

[3] On appelait alors les jésuites *solipsos* pour ridiculiser leur orgueil et leur arrogance :- du latin *soli ipsi*, leur seuls.

[4] Pinheiro Chagas, *Histoire de Portugal*, vol. 6, p. 563, Lisbonne, édition de 1902.

même Roi décida que seulement quelques-uns d'entre eux iraient et que les autres resteraient dans le royaume pour y créer de nouveaux adeptes.

En effet un grand nombre de jésuites alla sur les vaisseaux portugais, vers l'Inde, l'Afrique et le Brésil. Il y avait parmi eux des hommes remplis d'abnégation, de sacrifice et de détachement du monde; d'autres, doués d'un esprit audacieux et aventureux, se mirent à parcourir des régions jusqu'alors inconnues aux européens, affrontant hardiment toutes les difficultés et tous les dangers. D'autres encore étaient des hommes très instruits pour leur époque, habiles mathématiciens et connaissant l'astronomie, la météorologie et d'autres sciences. On ne peut pas nier qu'entre cette quantité innombrale de portugais et d'étrangers que les vaisseaux, sortis de Lisbonne, allèrent débarquer dans les ports de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique, se trouvaient beaucoup d'hommes qui méritèrent l'admiration de l'Europe, par leurs vertus, leurs audacieuses explorations dans des régions inhospitalières, ou par la renommée de leur savoir qui éblouit les païens. François Xavier, Gonsalve da Silveira, Emmanuel da Nóbrega, Joseph de Anchieta, Robert de Nobili e Mathieu Ricci, entre autres, sont des noms restés célèbres. Mais les Missions des Jésuites vues dans leur ensemble et examinées à la lumière d'une critique impartiale, mais sérieuse et élevée, eurent des défauts qui leur enlevèrent une grande partie de la valeur qu'elles auraient pu avoir pour la civilisation des pays qu'ils traversèrent.

L'erreur commença par François Xavier. Cet apôtre en dix années de l'Inde, (1542–1552) au lieu de se consacrer à un territoire borné, où son activité d'évangelisateur pût produire des effets solides, parcourut l'Asie jusqu'au Japon et alla mourir en vue de la Chine, après avoir fait des conversions et des baptêmes en masse, de beaucoup de centaines de personnes. De fait ce n'étaient ni des conversions ni des christianisations.

Les successeurs suivirent son exemple. En sorte que, sous l'apparence de chrétiens, les nouveaux baptisés continuèrent à être païens comme avant, ayant des mœurs et des superstitions parfaitement idolâtres[1]. Dans ce genre Nobili et Ricci se firent remarquer: ils s'habillèrent richement, à la manière des mandarins et des brahmanes, adoptant leurs mœurs, ne daignant pas regarder les pauvres ni leur parler et feignant même de ne pas connaître les autres religieux du même Ordre qui portaient l'humble costume de cette classe. Cela donna lieu à la fameuse question des Rites Malabares et Chinois qui fut tellement discutée entre les théologiens du XVIIe et du XVIIIe siècles que les systèmes jésuitiques de ces Rites furent enfin condamnés par Benoît XIV, le 11 juillet 1742[2].

Ceci en ce qui regarde l'Asie et l'Afrique.

Au Brésil l'œuvre des jésuites fut plus intense, mais elle eut d'autres défauts et beaucoup plus graves. Les jésuites portugais suivirent au nord du Brésil le système des Réductions qui fut aussi suivi par les jésuites espagnols dans l'Amérique du sud. Les *Réductions* ou *aldeamentos* étaient des locaux où les jésuites parvenaient à conduire (réduire) et *aldear* (former village), les indigènes païens; et une fois là, ils les faisaient vivre dans une sorte de commune, le territoire environnant étant considéré *Propriété de Dieu*. Ils travaillaient tous où et comme les jésuites l'ordonnaient, prenaient leur repas en commun, mais n'avaient rien en propre. C'étaient comme des mineurs en tutelle, constamment sous la domination spirituelle et temporelle des jésuites. Il n'était pas permis aux colonisateurs ni aux prêtres des autres religions d'y entrer. En sorte

---

[1] H. Boehmer, *Les Jésuites*, chap. IV, p. 152.

[2] H. Boehmer, *Les Jésuites*, introduction par Gabriel Monod, p. XLIII.

que ces indigènes devinrent des êtres en enfance perpétuelle («perpetua fanciullezza» comme le dit Bice Romano) sans liberté et sans initiative[1].

Ajoutons à cela que les indigènes des *Réductions* travaillaient pour les jésuites, qui les empêchaient de travailler pour les colons séculiers. En sorte qu'ils pouvaient ainsi présenter sur le marché des articles en plus grande abondance, meilleurs, et à un prix plus réduit que les autres négociants; de là un avantage commercial important pour les jésuites et une infériorité manifeste dans les gains des colons portugais, ce qui évidemment discréditait l'œuvre spirituelle des missionnaires. Aujourd'hui même les jésuites ne peuvent s'affranchir de cette mauvaise réputation, car la critique historique, sereine et froide, est allée chercher les documents les plus cachés pour élucider cette question d'une manière irréfutable. Ce sont les Généraux mêmes de l'Ordre qui, dans bien des lettres déjà publiées, ont blâmé sévèrement la manière scandaleuse dont se conduisaient leurs sujets envers les indigènes des *Réductions*, pour leur commerce illicite, en face des lois de l'Eglise.

«Nous vous avons déjà écrit souvent au sujet du grand scandale que les nôtres causent devant les étrangers en transportant au Collège du Pará de grandes quantités de cacao et de girofle, et pourtant jusqu'à présent nous n'avons pas vu que l'on cherchât à se corriger»[2].

Ainsi écrivait le Général Tamburini au P. Ignace Ferreira, supérieur du Maragnon, le 22 octobre 1712.

Les scandales de ce genre chez les jésuites du Brésil étaient tellement grands qu'ils parvinrent non seulement à la connaissance des Généraux de l'Ordre, mais aussi à celle du Roi et du Pape. Jean V qui était déjà mal disposé envers les jésuites, se servit du Pape pour mettre un terme aux dérèglements de ces religieux et Benoît XIV, en vertu des plaintes réitérées, publia la Bulle du 25 février 1741, *Immensa Pastorum*, contre les prêtres négociants et le Bref du 20 décembre de la même année, qui visait la Compagnie de Jésus[3]. Mais la Bulle ne produisit pas les effets désirés; les jésuites n'en firent aucun cas, ils disaient que sa doctrine était illégitime et il y eut même des supérieurs jésuites au Brésil qui refusèrent de la faire connaître[4]. Mais l'opposition des jésuites de l'Amérique du sud devint plus évidente envers les gouvernements de la métropole, lorsque vers la fin du règne de Jean V on célébra un traité entre le Portugal et l'Espagne, le 13 janvier 1750, par lequel sept *Réductions* du Paraguay devaient passer sous la domination portugaise, en compensation de la colonie du Sacramento qui passait aux espagnols.

Les jésuites s'opposèrent avec tenacité, faisant en sorte que les indigènes y résidant, leurs sujets spirituels et gouvernés par eux comme des enfants, prissent les armes et reçussent les gouverneurs des deux nations en pied de guerre. Celle-ci fut la première difficulté que le Marquis de Pombal trouva devant lui, lorsque, peu de mois après, mort Jean V, son fils Joseph monta sur le trône et choisit Pombal pour son ministre.

---

[1] Bice Romano, *L'expulsione dei Gesuiti dal Portogallo con documenti dall'Archivio Vaticano*, Cittá di Castello, 1914, p. 19.—H. Boehmer, *Les Jésuites*, p. 197.—Schaefer, *História de Portugal*, t. v, p. 28.

[2] J. Lúcio de Azevedo, *Os Jesuitas no Grão-Pará*, Lisboa 1901, p. 207: «Saepius scripsimus de gravi scandalo, quod nostri dant externis in conducenda ad Collegium, praesertim paraense, maxima quantitate cacai et gariophylli maragnonensis; et tamen nondum visa est emendatio». De la p. 326 à 335 on trouve dans cet ouvrage différentes lettres des Généraux, Visconti, Tamburini et Retz, sur le scandale du commerce jésuitique au Brésil.

[3] J. Lúcio de Azevedo, *ouv. cit.*, p. 212.

[4] Bice Romano, pp. 24 e 29.—Schaefer, t. v, p. 29.

Causes prochaines du bannissement

À la mort de Jean V, le 31 août 1750, son fils Joseph monta sur le trône et aussitôt, le 2 août suivant, il nomma pour la place alors vacante de ministre des affaires étrangères et de la guerre, Sébastien Joseph de Carvalho e Melo, qui avait déjà 51 ans. Il avait été désigné pour occuper cette place par Marianne d'Autriche, mère de Joseph. Cette princesse était l'amie intime d'Eléonore Daun, dame de la noblesse autrichienne, que Carvalho avait épousée lorsqu'il était ambassadeur à Vienne d'Autriche [1].

Sébastien de Carvalho vit aussitôt que les affaires qui lui étaient confiées se trouvaient en grand desordre et très arriérées. Il s'en occupa avec l'activité et l'énergie que tout le monde lui reconnaissait, et mit en pratique les connaissances commerciales et politiques qu'il avait acquises dans les cours de Londres et de Vienne, où il avait été ministre de Portugal. À Londres il avait vu le profit que les anglais savaient tirer de leurs Compagnies de Navigation et autres. À Vienne il avait compris comme il fallait lutter avec Rome pour que le pouvoir spirituel ne dominât pas le pouvoir civil. En Portugal il voyait combien était grande la puissance des jésuites à la Cour, puisqu'ils étaient les confesseurs de toute la famille royale et d'une grande partie de la noblesse.

Une des premières questions diplomatiques qu'il eut à resoudre fut l'exécution du traité de frontières du 3 janvier 1750, dont nous avons parlé plus haut, se rapportant à la colonie du Sacramento et aux *Réductions* du Paraguay.

En 1751 on envoya d'Europe aux Gouverneurs des deux pays, dans les dites colonies de l'Amérique du Sud, les instructions nécesaires pour que les changements provenant du traité eussent lieu immédiatement. Mais ces gouverneurs ne purent pas les exécuter, parce qu'ils trouvèrent une grande résistance chez les peuples dirigés par les jésuites et ils accusaient ceux-ci de cette résistance [2]. Quoique les gouverneurs espagnol et portugais fissent plusieurs tentatives, avec des gens armés, ils n'obtinrent aucun succès jusqu'en 1754; et ce n'est qu'en 1756 que le gouverneur Andrade put faire exécuter le traité qui avait jusqu'alors coûté au Portugal trois millions de libres sterling [3].

Le 11 août 1753 Carvalho fonda la Compagnie de Maragnon et Pará: pensant aux Compagnies Anglaises et Hollandaises du même genre, riches et productives, il trouva que celle-là pourrait agrandir le commerce colonial portugais [4]. Les jésuites qui voyaient dans cette Compagnie un obstacle à la manière irrégulière et scandaleuse dont ils faisaient leur commerce au Brésil, s'y opposèrent de toutes leurs forces et se servirent même de la chaire et du confessionnal pour l'attaquer. Le jésuite Ballester alla même jusqu'à dire dans un sermon que «ceux qui auraient des rapports avec une pareille Compagnie, ne pourraient pas faire partie de la Compagnie de Notre Seigneur Jésus Christ» [5].

Le 1er novembre 1755 Lisbonne souffrit le grand tremblement de terre, si connu dans le monde entier par les malheurs qu'il causa.

Lisbonne fut presque détruite, non seulement par le tremblement de terre, mais aussi par les eaux du Tage qui inondèrent la partie basse de la ville et par les incendies qui eurent lieu dans plusieurs maisons. Tous les esprits succombèrent, Carvalho, seul, se présenta alors avec une fermeté hautaine et une activité énergique qui firent l'étonnement de tout le monde. Et lorsque Joseph atterré lui demanda: «Que faire pour échapper à ce châtiment de la Justice Divine?» Carvalho, droit et fort au milieu du

---

[1] Pinheiro Chagas, *História Port.*, t. VI, p. 460. — Schaefer, t. V, p. 21.
[2] Bice Romano, 21. — Schaefer, t. V, p. 29.
[3] Schaefer, t. V, p. 30,
[4] Pinheiro Chagas, t. VI, p. 468.
[5] Schaefer, t. V, p. 32.

découragement général, répondit aussitôt: «Sire, enterrer les morts et s'occuper des vivants» [1].

Alors le Roi étonné de la grandeur d'âme et du courage de son ministre, lui donna plein pouvoir pour faire ce qu'il jugerait nécessaire. Carvalho fit des prodiges d'administration pour maintenir l'ordre, assurer la propriété lorsque toutes les prisons s'étaient ouvertes, nourrir le peuple et rendre à la ville la tranquillité perdue. Pendant des journées entières il parcourut la ville en voiture. On le voyait partout donnant des ordres et écrivant des décrets sur son genou. Il fit venir des troupes et des aliments du dehors et chercha partout à relever le courage abattu du peuple, en faisant voir que le désastre n'avait été que le résultat des forces de la nature et que de pareils malheurs s'étaient produits dans d'autres régions, pour les mêmes causes.

Il est certain, ainsi que l'ont avoué les ministres étrangers demeurant à Lisbonne, que Carvalho réussit à ramener la paix et la tranquillité au peuple de Lisbonne [2].

Mais au milieu de son travail herculéen pour relever l'esprit public, en lui faisant voir que les tremblements de terre n'étaient que des phénomènes naturels, provenant des forces mêmes de la nature, il trouva devant lui quelques jésuites, qui s'opposaient à ces idées. Ceux ci après le tremblement de terre vinrent dans la rue prêcher au peuple que ces calamités n'étaient qu'un châtiment divin pour les péchés du peuple et pour les fautes du Roi et de ses ministres [3].

Aujourd'hui on ne peut plus nier ce fait, puisque nous avons devant nos yeux des documents irréfutables. Le jésuite Malagrida, très chéri à la Court et qui fut un de ceux qui parcouraient les rues en prêchant, écrivit un opuscule où on lit des choses très stupides, mais aussi d'une inconvenance insensée dans des circonstances comme celle-là. Voici quelques passages de cet opuscule, reimprimé par Camille Castelo Branco, dans son prologue de la vie du P. Malagrida: «Sache, donc, Lisbonne que les seuls destructeurs de tant de maisons et de tant de palais... ne sont pas les contingences ou les causes naturelles, mais seulement nos intolérables péchés» [4]. «Que ceux qui affirment politiquement que ces malheurs proviennent de causes naturelles, ne disent pas que cet orateur sacré embrasé du zèle de l'amour divin ne fait qu'une invective contre le péché, comme source de toutes les calamités dont souffrent les hommes... car il est certain, — si on ne me blâmait pas de dire ce que je pense de ces politiciens — que ce sont des athées [5]».

En suivant le système, déjà très connu, des jésuites, d'inventer des prophéties pour tout ce qui leur convient, il déclare qu'il savait déjà que Dieu voulait punir Lisbonne de ses péchés: «Dieu a révélé qu'il était très irrité des péchés de tout le Royaume et beaucoup plus de Lisbonne et conséquemment un grand châtiment devait la foudroyer. Ce coup ne pouvait donc être attribué à des causes naturelles; mais uniquement à l'indignation de Dieu pour l'excès de vos fautes. Longtemps avant ce tremblement de terre j'ai eu entre les mains le manuscrit (de cette prophétie) que j'ai trouvé par hasard dans une des maisons principales de Lisbonne et ce que j'y ai lu avait tant de poids et de substance que je dis à son propriétaire que je ne le lui rendrait plus [6]».

Voici le seul moyen que Malagrida trouvait pour porter remède aux tristes résultats de cette calamité: «que tous fissent à Dieu le sacrifice de se retirer pendant, au

---

[1] Schaefer, t. v, p. 21.
[2] Schaefer, t. v, pp. 21 à 26.
[3] Schaefer, t. v, p. 23.
[4] Camille Castelo Branco, *História de Gabriel Malagrida da Companhia de Jesus*, p. IX.
[5] Camille, *ouv. cit.*, p. XI.
[6] Camille, *ouv. cit.*, p. XV.

moins, six jours dans la maison des exercices, pour y reflèchir avec plus de tranquillité et de lumière sur les misères infinies que peut attirer sur nous un péché mortel contre un si grand Maître» [1].

Tels étaient les jésuites qui infestaient Lisbonne, à l'époque terrible du tremblement de terre, devant l'esprit avancé et progressif du Marquis de Pombal.

Le 10 septembre 1756 Carvalho publia un décret par lequel il établissait la *Compagnie des Vins du Haut Douro* (qui dure encore aujourd'hui et est très riche). Le 23 Janvier de l'année suivante (1757) un mouvement populaire éclata à Porto contre ce décret, provoqué paraît-il par quelques cabaretiers, parce que ce décret nuisait à leurs affaires illicites. Il paraît aussi, d'après ce que disait le Marquis lui-même, que les jésuites ne furent pas étrangers à ce soulèvement du peuple que le Marquis punit avec sa sévérité habituelle [2].

Mais les jésuites continuaient avec une ardeur indomptable leur lutte contre les ordres de Carvalho, à Maragnon et Gran Pará, où ils avaient établi leurs *Réductions* et où ils ne voulaient pas admettre l'existence de la *Compagnie du Maragnon*, créée par Pombal, qui contrariait leur commerce illicite, et où ils ne consentaient pas la lecture des placards publiés par le ministre pour faire exécuter la Bulle de Benoît XIV, de 1741 [3]. Quoique Carvalho eût envoyé en 1754 son frère François Xavier de Mendonça comme gouverneur du Pará, celui-ci ne se sentit pas capable de dominer le pouvoir des jésuites au Brésil, à cause de la force qu'ils avaient à la cour, où ils étaient confesseurs de la famille royale, comme tout le monde le savait au Brésil. Il écrivit donc à son frère: «Le premier pas doit être fait en Europe. Il faut détruire la confiance que le Roi a accordée aux jésuites, pour établir ensuite celle que les sauvages doivent avoir en nous [4]».

Le ministre trouva le conseil de son frère très avisé et, combinant avec le Roi qui avait dejà compris la résistance scandaleuse que les jésuites opposaient aux ordres envoyés au Brésil, ordonna que pendant la nuit du 19 septembre 1757 un Huissier de la Maison Royale se présentât, á l'improviste, à la porte des appartements occupés au Palais Royal par les Pères Joseph Moreira, confesseur du Roi, Thimothée de Oliveira, confesseur de l'Infant Pierre, son frère, et Jacinthe Costa, confesseur de la Princesse du Brésil et des trois Infantes, ses soeurs. Par ordre du Roi ils durent se retirer immediatement pour se rendre à la maison professe, avec la sommation de ne pas revenir sans être appelés.

À la porte du Palais se trouvaient des voitures de la cour pour transporter, vers minuit, ces Pères chez les jésuites. Le lendemain les Pères Emmanuel de Campos et Joseph de Aranjués, confesseurs des infants Antoine et Emmanuel, oncles du Roi, recevaient également l'ordre de ne pas revenir au Palais [5]. Le Roi nomma ensuite pour son confesseur le Provincial des franciscains et pour confesseurs des autres personnes de la famille Royale les Provinciaux d'autres Ordres religieux [6]. Le Nonce ayant su qu'un vaisseau avait transporté à Lisbonne quelques jésuites, comme prisonniers, et que le Gouverneur Mendonça les envoyait du Brésil en les accusant de rebéllion envers le Gouver-

---

[1] Camille, *ouv. cit.*, p. xxI.

[2] Pinheiro Chagas, t. vi, pp. 508-517.

[3] Bice Romano, p. 24. «Ma i Gesuiti si opposero alla publicazione anche con la forza ed il Padre superiore ebbe l'ardire di ricevere fra due cannoni un officiale graduato che gli portava tutte carte relative ai nuovi ordini del re».

[4] Pinheiro Chagas, t. vi, p. 558.

[5] Bice-Romano, p. 25. — Schaefer, t. v, p, 31. — Crètineau Joly, t. v, p. 125.

[6] Bice, pp. 28-29. — Schaefer, t. v, p. 31.

nement, il alla trouver le ministre pour lui rappeler le respect que, d'après les lois de l'église, on devait avoir pour les personnes qui se consacrent au service divin. Celui-ci lui déclara que le Roi respectait les lois ecclésiastiques, mais qu'il ne voulait plus de jésuites au Brésil, et qu'il y enverrait à leur place des religieux d'autres Ordres qui travailleraient mieux et auxquels les jésuites s'étaient opposés jusque là [1]. Carvalho voulut que le Pape Benoît XIV fût bien renseigné sur ce que les jésuites faisaient au Brésil et à cet effet il fit venir le gouverneur Mendonça et l'envoya à Rome pour renseigner le Pontife avec pièces à l'appui. Le Pape convaincu par ce récit qui confirmait les plaintes qui, plus d'une fois, lui avaient été présentées, nomma, par un Bref du 1[er] Avril 1758, le Cardinal Saldanha, pour visiter, faire une enquête et reformer les jésuites du Portugal [2]. Le Cardinal Saldanha était très instruit et avait un caractère plein de droiture et de probité, à tel point qu'ayant été nommé, quelques mois après, Patriarche de Lisbonne, le Nonce disait qu'il ne connaissait pas de prêtre dans ce royaume, qui fût plus digne de cette honneur [3]. Le Cardinal inspecteur déclarait le 15 mai suivant que les jésuites exerçaient un commerce illicite et très scandaleux et il leur défendit de continuer à le faire. À cet effet il fit confisquer les livres de comptes de ce commerce et les articles de celui-ci emmagasinés dans plusieurs maisons des jésuites [4]. Le 7 Juin le Patriarche de Lisbonne fit défendre aux Jésuites de son diocèse la prédication et la confession, afin qu'ils ne pussent se servir de la chaire et du confessionnal, comme ils le faisaient habituellement, pour s'opposer aux ordres qui ne leur plaisaient pas. Le 14 Juillet on fit sortir de Lisbonne le Provincial Torres et on l'envoya au Collège de Bragance, à l'extrémité Nord du Royaume, parce que, confesseur du Nonce, il était l'âme des jésuites du Paraguay et de leurs machinations politiques [5].

Sur ces entrefaites le Pape Benoît XIV mourait le 2 Mai 1758 et en Juillet le cardinal Razzonico, qui prit le nom de Clément XIII, monta sur le trône pontifical. Celui-ci aimait beaucoup les jésuites et ne le cachait à personne. Il prit pour secrétaire le Cardinal Torrigiani, qui dominait le Pontife, mais était dominé par Laurent Ricci, Général des Jésuites, dont il était l'intime ami et le confident. C'est pourquoi celui-ci le 31 Juillet alla déposer entre les mains du Pape un mémorial où il lui demandait de faire cesser la visite d'enquête et de réforme aux jésuites portugais, que le Pape antérieur avait confié au Cardinal Saldanha, alléguant plusieurs raisons, entre autres que cette visite et cette réforme, au lieu d'être utiles ne pourraient que causer des troubles [6].

Ce mémoire de Ricci, qui, d'après son désir, devait rester caché entre les murs du Vatican, fut bientôt connu à la Cour Portugaise, où il produisit une très mauvaise impression.

Pendant la nuit du 3 au 4 Septembre 1758 eut lieu un attentat contre la vie du Roi Joseph qui, sortant en voiture, fut attaqué par trois hommes déguisés qui tirèrent sur lui et le blessèrent grièvement à l'épaule [7]. Carvalho renseigné immédiatement ordonna le plus grand secret sur la blessure du Roi et que l'on répandît le bruit qu'elle avait été causée par une chute que le Roi avait faite, par suite d'une syncope. Il ordonna aussi que le Roi ne reçût, dans les appartements où il avait été transporté, que les per-

---

[1] Bice, p. 28.
[2] Bice, pp. 31 et 32.
[3] Bice, p. 36 «per veritá non conosco in questo regno ecclesiastico più adatto a questa dignitá».
[4] Bice, p. 35. — Pinheiro Chagas, t. vi, p. 568.
[5] Bice, p. 38,
[6] Bice, pp. 39 et 40.—Crétineau-Joly, t. v, p. 149. «De plus, on craint fort que cette visite et réforme, au lieu d'être profitables, n'occasionnent des troubles sans aucune utilité».
[7] Bice Romano, p. 50.

sonnes strictement nécessaires pour le soigner. Le secret fut gardé à tel point que le Nonce lui-même fit dire à Rome que le Roi était blessé par suite d'une chute, causée par une syncope [1].

Cependant le Ministre cherchait à découvrir les chefs et les complices de l'attentat et il le faisait si secrètement que les coupables se croyaient à couvert de tout soupçon. Mais subitement sans que personne ne s'y attendît, pendant la nuit du 13 décembre on arrêta le Duc d'Aveiro, le Marquis de Távora (père) et le Comte d'Atouguia, son gendre. Ce jour même on fit garder par des troupes les maisons des jésuites, leur défendant d'en sortir [2]. Ce n'est que le lendemain que la cause de la maladie du Roi fut rendue publique, au moyen de placards, en déclarant que l'on allait intenter un procès contre ceux qui étaient accusés de l'attentat et on demandait la dénonciation des complices. Après cela le Roi put recevoir du monde, en commençant par le corps diplomatique. Le Nonce du Pape fut reçu le 15 décembre et il écrivit à Rome qu'il avait trouvé le Roi très maigre et pâle et portant le bras en écharpe, sans mouvement [3]. Les jours suivants on arrêta encore plusieurs personnes de la noblesse, entre autres la Marquise de Távora, dénoncées comme complices ou conniventes dans l'attentat, ou l'ayant conseillé. Par les déclarations des prisonniers on vit que le Marquis de Pombal aurait aussi été assassiné, s'il n'avait pas changé de voiture [4]. Certains jésuites furent indiqués par quelques uns des prisonniers comme ayant coopéré à la conspiration, après l'avoir conseillée [5]. Un mois après, le 11 Janvier 1759, on publia la sentence contre les coupables de l'attentat, laquelle fut exécutée de la manière barbare et terrible en usage à cette époque et qui encore aujourd'hui nous remplit d'horreur [6].

Pendant la même nuit du 11 au 12 Janvier on arrêta dix jésuites, dénoncés comme conseilleurs et coopérateurs de l'attentat, dont les principaux étaient Malagrida, italien, Jean Alexandre, irlandais, et Jean de Matos, portugais [7]. Il est certain que les accusés qui ont dénoncé les jésuites comme conseilleurs et coopérateurs dans la conspiration, l'ont fait au milieu des tourments, en usage à cette époque pendant les interrogatoires des prisonniers, comme le fit le Tribunal de l'Inquisition dune manière bien barbare pendant des siècles. Cependant cet usage des tourments a servi aux défenseurs des Jésuites pour ôter toute valeur à ces dépositions. Mais si cela est un fait, il est certain aussi que les jésuites arrêtés étaient confesseurs et conseilleurs des principaux coupables de l'attentat, et que Malagrida, adoré de la noblesse, donnait les exercices spirituels à la Marquise de Távora [8], et que selon son habitude de se servir de prophéties, il avait écrit à une dame de la Cour, la prévenant de ce qu'un grand malheur menaçait le Roi [9]. Il est certain aussi que les paroles à peine murmurées dans les confessionnaux, laissent difficilement des vestiges, quoiqu'elles aient une très grande force, et que le confesseur représente, pour celui qui se confesse, Dieu lui-même, qui absout ou qui condamne.

Voyons maintenant les résultats de l'opposition et de la guerre que les jésuites faisaient au gouvernement de Joseph I, depuis que Pombal était monté au pouvoir.

Le 19 Janvier 1759 Pombal ordonnait par un Édit du Roi la confiscation de tous les

[1] Bice, pp. 51 et 59.—Schaefer, t. v, pp. 36 et 36.
[2] Bice, p. 62.—Schaefer, t. v, p. 38.
[3] Bice, p. 60.
[4] Bice, p. 71.
[5] Schaefer, t. v, p. 50.
[6] Schaefer, t. v, pp. 40 à 50.
[7] Bice, p. 82.
[8] Crétineau Joly, t. v, p. 155.
[9] Schaefer, t. v, p. 51.

biens des jésuites, qui vivaient dans le Royaume, faisait saisir tous leurs papiers et défendait à ces religieux de sortir de leurs maisons et d'entretenir des relations avec les personnes séculières [1].

Il prit enfin la résolution de bannir les jésuites du Portugal et de ses colonies, mais il voulait le faire avec le consentement du Souverain Pontife en mettant entre ses mains les biens confisqués aux jésuites, afin qu'il en disposât comme il le jugerait pour le bien de l'Église. Le 20 avril 1759 il écrivit donc à Clément XIII un long manifeste où il exposait tout cela et où il faisait un récit détaillé de l'œuvre politique et commerciale des jésuites au Brésil, en opposition avec les ordres de la Métropole et il demandait son autorisation pour punir les jésuites accusés de l'attentat contre le Roi [2].

Le 2 août le Pape adressa au Roi une note donnant les pouvoirs pour instaurer ce procès, disant cependant qu'il ne convenait pas de verser le sang de ceux qui avaient été consacrés au service de Dieu; mais quant au bannissement, le Pape trouvait qu'il ne devait pas avoir lieu et qu'il suffisait de punir les coupables [3].

Là dessus beaucoup de jésuites qui n'avaient que les vœux simples abandonnaient l'Ordre, vu que le Cardinal Saldanha, en sa qualité d'inspecteur et de réformateur, dispensait de ces vœux ceux qui le lui demandaient [4].

Enfin le 3 Septembre 1759 on signa le décret qui bannissait les jésuites du Portugal et de ses domaines, et permettait le séjour aux *particuliers*, c'est-à-dire à ceux qui n'avaient que les vœux simples et qui pouvaient en être déliés par le Cardinal [5].

Le décret fut publié plus tard, lorsque le Marquis eut tout préparé pour que pendant une seule nuit et inopinément on fît sortir tous les jésuites de leurs maisons et les transporter à bord des bateaux, se trouvant dans le port, qui devaient les emmener à Civitá-Vecchia; mais les jésuites qui étaient en prison y restèrent [6].

Le Pape n'accepta pas de bon gré ce bannissemet et le transport des bannis dans ses États. Il le fit savoir à la Cour portugaise insistant sur la réadmission des bannis et n'acceptant pas la concession qui lui était faite de disposer des biens des jésuites au profit de l'Église. Il était impossible d'accéder aux désirs du Pape. Les deux cours, la pontificale et la portugaise, se brouillèrent. Le Nonce Acciajuoli, n'ayant pas illuminé son palais le 6 Juillet 1760, jour du mariage de la princesse Marie, fille du Roi, avec Pierre, frère de celui-ci, tandis que tous les autres ambassadeurs demeurant à Lisbonne avaient illuminé, ainsi que le peuple de la capitale, le Nonce reçut, le 17 du même mois, l'ordre de sortir du Portugal, dans le délai de quatre jours. Le 2 Juillet suivant, le Pape ordonnait que tous les portugais sortissent de ses États. Ainsi eut lieu la rupture diplomatique et complète entre le Portugal et le Saint-Siège. Le 25 février 1761 le Roi décréta que les biens confisqués aux jésuites, et que le Pape n'avait pas voulu accepter, retourneraient à la Couronne [7].

Cependant les jésuites à Rome, en Espagne, et dans d'autres pays, cherchaient à discréditer le Roi de Portugal et son Ministre de la manière la plus exagérée et la plus calomniatrice [8].

En Portugal les amis de jésuites agissaient de même. On créa la secte des *Jaco-*

---

[1] Bice, p. 98.—Schaefer, t. v, p. 55.
[2] Schaefer, t. v, p. 56.
[3] Bice, pp. 95 et 103.—Schaefer, t. v, p. 58.
[4] Bice, p. 106.
[5] Schaefer, t. v, pp. 58 à 66.
[6] Bice, pp. 110 a 117.
[7] Schaefer, t. v, p. 74.
[8] Schaefer, t. v, pp. 73, 77 et 97.

beos Reformados (Jacobites Réformés), dont le chef, l'Évêque de Coimbre, Michel de l'Annonciation, disait que Pombal était anglais, non seulemente en politique, mais aussi en religion, et que son âme avait été attaquée d'hérésie [1].

L'Évêque fut déposé et arrêté [2]. Pour empêcher la propagande constante que les jésuites et leurs partisans faisaient en se servant de publications pour disposer l'opinion publique en leur faveur et contre le Portugal, le Roi créa le Comité Royal de Censure, (Real Mesa Censória), par une loi du 5 Avril 1768, lequel devait être comme un tribunal sévère contre toutes ces publications [3].

Comme nous l'avons vu plus haut, quelques jésuites restèrent en prison pour être jugés comme accusés politiques. Le plus fameux d'entre eux était le P. Malagrida. Mais celui-ci le reclama l'Inquisition afin qu'il fût mis en procès pour crime d'hérésie. Le prêtre fut condamné et exécuté le 20 octobre 1761 [4]. Ses œuvres sont en effet remplies de prophéties et de contre-sens théologiques.

L'exemple de Pombal fut bientôt suivi par d'autres nations, car les jésuites avaient montré partout scandaleusement leur esprit dominateur, s'immisçant dans la politique, s'introduisant comme confesseurs et précepteurs dans les maisons royales et se mêlant éffrontément au commerce colonial.

En France leur intimité, à la Cour, avec la Pompadour et le Roi Louis XV, et le cas du P. Lavalette, débiteur de quatre millions de livres pour des affaires à la Martinique, que l'Ordre ne voulait pas payer se disant etranger aux affaires de ce père jésuite, tout cela fit que les esprits cultivés se sentissent indignés contre eux. Le parlement français, appelé à intervenir dans le cas, obligea la Compagnie à payer aux créanciers de Lavalette et par arrêt du 2 juillet 1761 il déclara que l'Ordre se trouvait illégalement en France; et le 6 août 1762 il fut supprimé sur tout le territoire français. Le 14 juin 1758 le Roi fit confisquer tous les biens de la Compagnie pour la Couronne, et ainsi elle cessa d'exister en France après 200 ans de travaux [5].

Malgré cela, le Pape Clément XIII ne pouvant se convaincre de l'esprit de révolte justifiée contre l'Ordre, augmentant de jour en jour en Europe, publia le 7 janvier 1765 la fameuse Bulle *Apostolicum pascendi munus* (composée par le Général des jésuites et ses partisans) par laquelle on confirmait de nouveau la Compagnie, la louant extraordinairemente et lui accordant de nouveaux privilèges [6]. Cette Bulle déplut partout et produisit des effets contradictoires. En Portugal elle fut défendue par la loi du 6 mai 1765 et on fit brûler tous les exemplaires qui parurent [7]. Le 2 avril 1767 le Roi d'Espagne, Charles III, bannit aussi les jésuites de tous ses domaines et confisqua tous leurs biens pour la Couronne. Il accorda pourtant une pension à chacun d'eux et les envoya comme cadeau au Pape. à Civitá Vecchia, mais celui-ci ne voulut pas les recevoir. Le Roi de Naples et de Sicile le 3 novembre 1767, le Duc de Parme le 7 février 1768, et le Grand Maitre de Malte le 23 avril de la même année, les bannirent également de leurs États [8].

Pombal, voyant que son exemple avait eté imité par quelques pays catholiques, mais que les jésuites, se voyant appuyés par le Pape et le Cardinal Torrigiani, cherchaient, par les anciens affiliés de leurs anciennes Congrégations de Marie et d'autres

---

1 Schaefer, t. v, p. 79.
2 Schaefer, t. v, p. 82.
3 Schaefer, t. v, p. 98.
4 Schaefer, t. v, p. 76.
5 H. Boehmer, pp 271 à 273.
6 Schaefer pp. 83 et 84.—H. Boehmer, p. 273.
7 Schaefer, t. v, p. 87.
8 H. Boehmer, pp. 273 et 274.

saints, à diffamer ceux qui les bannissaient, il défendit sévèrement le 28 août 1767 toute confraternisation, ligue ou association avec eux [1]. Mais il vit bientôt que toutes ces mesures étaient insuffisantes et qu'il fallait absolument expurger l'Église catholique de cet Ordre. Dans ce but, le 24 juillet 1767 il communiqua ces idées aux ambassadeurs de France et d'Espagne [2]. Enfin le 6 decembre 1767 il annonça au Pape lui-même, cette idée, comme nécessaire à la tranquillité de l'Église et au rétablissement des rapports avec le Saint-Siège [3]. Les Puissances Catholiques furent d'accord avec Pombal et, après quelques communications diplomatiques, en janvier 1769 les Ambassadeurs de ces Nations présentèrent au Pape les Mémoires de leurs gouvernements dans le sens d'abolir la Compagnie [4]. Mais pendant la nuit du 1er au 2 février 1769 Clément XIII mourut, abreuvé par les chagrins que son ineptie lui avait causés.

Le 19 mai suivant fut élu Pape le Cardinal franciscain Laurent Ganganelli qui prit le nom de Clément XIV. L'idée de l'abolition de la Compagnie lui fut immédiatement présentée par les Puissances Catholiques, comme nécessaire à la tranquillité de l'Église et à celle des peuples. Clément XIV leur fit savoir qu'il approuvait cette idée, mais qu'il était prudent d'en retarder l'exécution, afin d'étudier bien les mesures à prendre [5]. En attendant, il s'occupa de rétablir les rapports entre le Portugal et le Saint-Siège, nommant, comme Nonce, Innocence Conti, le 19 janvier 1770 [6]. Enfin le 21 juillet 1773 le Pape signa le fameux bref *Dominus ac Redemptor Noster* qui, après avoir rapporté les fautes et les délits où la Compagnie était tombée, l'abolissait et bannissait de l'Église catholique. Ce ne fut cepandant que le 17 août qu'il fut communiqué aux ambassadeurs des Puissances et le 6 septembre qu'il fut reçu à Lisbonne et présenté au Roi.

Il y eut pour ce motif des fêtes dans les églises de Lisbonne et des illuminations et *fogueiras* (bûchers) par lesquels le peuple voulait célébrer cette nouvelle inattendue [7].

On peut se figurer le contentement du Marquis de Pombal dont Robert Walpole, ambassadeur anglais, écrivait: «Il faut lui reconnaître le mérite d'avoir été le *premier de ce siècle* qui ait osé attaquer ouvertement cette Compagnie, qui jouíssait d'une si grande influence auprès d'un grand nombre de Cours» [8].

Il convient de noter ce fait intéréssant de l'histoire des jésuites: le premier roi qui s'occupa de la confirmation de cet ordre en 1540, fut un roi portugais, Jean III, qui alla même jusqu'à payer les Bulles de cette confirmation; et le premier qui les bannit de son royaume et s'occupa de leur abolition fut un autre roi portugais, Joseph, conseillé et dirigé par son Ministre, le Marquis de Pombal.

Je finirai ce chapitre en citant les paroles mêmes de Bice Romano, paroles par lesquelles il termine son livre si souvent cité ici: «La volontà di un solo uomo, inflessibile, assoluta e violenta era bastata a pronunciare contra di essi la grave condanna alla quale si unirono in breve tutti gli altri popoli cattolici: la Francia si affretò ad imitare l'esempio, la Spagna, le due Sicilie e tutta l'Italia si misero ben presto sulla medesima via, la Germania dimonstrò la sua approvazione condannando giuridicamente i teologi

---

[1] Schaefer, t. v, pp. 92 à 98.
[2] Schaefer, t. v, p. 89.
[3] Schaefer, t. v, 94.
[4] Schaefer, t. v, p. 110.
[5] H. Boehmer, p. 275.
[6] Schaefer, t. v, pp. 114-123.
[7] Schaefer, t. v, pp. 129-133.
[8] Schaefer, t. v, p. 133.

della Compagnia e togliendo loro l'educazione della Gioventù. L'edificiò formidabile era scosso dalle sue fondamenta, e ben si può dire che il colpo venuto dal Portogallo infranse il passato e l'avvenire della Compagnia di Gesù.

CHAPITRE NEUVIÈME

Régnes de Marie I et de Jean VI (1777–1826)

Le roi Joseph étant mort le 24 Février 1777, sa fille Marie I, mariée à son oncle Pierre, monta sur le trône.

Dans son testament Joseph recommandait à sa fille, entre autres choses, ce qui suit:

«En sixième lieu de pardonner la peine légale aux criminels d'État qui seront trouvés dignes de pardon; quant à la faute qu'ils ont commise contre ma personne ou contre l'État, je la leur ai déjà pardonnée à tous, pour que Dieu me pardonne mes péchés» [1].

En vertu de ce testament Marie fit aussitôt, le 28 de ce même mois, mettre en liberté tous les prisonniers politiques. Parmi eux il y avait beaucoup de jésuites nationaux et étrangers, dont les principaux étaient le P. Timothée de Oliveira, ancien confesseur de la Cour et le P. Joseph Perdigão, Procureur Général de la Province, inculpés dans le procès de l'attentat contre le roi Joseph. Quelques uns d'entre eux entrèrent chez leurs familles ou chez des amis, mais le plus grand nombre désirait vivre en commun et ils demandèrent même à la Reine de leur donner une maison à cet effet. Mais la Reine, quoique très dévote et pieuse (surnom qui lui est resté dans l'histoire) les connaissait bien du temps de son père, et non seulement elle repoussa cette demande, mais la contraria en prenant la résolution de les distribuer dans les différents couvents du Royaume, qui appartenaient à d'autres Ordres [2].

Cependant elle fit donner des pensions à tous ceux qui étaient sortis des prisons, afin qu'ils pussent se nourrir convenablement; et afin d'indemniser la Chambre Apostolique des dépenses qu'elle avait faites pour l'entretien de ceux qui étaient allés en Italie, elle lui donna la somme de quarante mille *cruzades* [3].

Sur ces entrefaites quelques uns des jésuites qui avaient été bannis et envoyés en Italie par le Marquis de Pombal revinrent clandestinement en Portugal, car, malgré leur demande et leur désir, le Gouvernement de Marie leur fit savoir que les lois de feu Joseph subsistaient dans toute leur vigueur et que les jésuites étaient les seuls individus exilés au temps du Marquis que Marie n'autorisait pas à rentrer dans leur patrie. Il n'était pas permis à ceux qui étaient rentrés dans leurs familles, en sortant du fort de Junqueira, de se présenter en public [4].

Vers la fin d'Octobre 1781 se produisit un fait étrange qui impressionna vivement toute la Cour. «Un ex-jésuite, le père Emmanuel da Rocha Cardoso, vulgairement nommé *le cardinal*, qui, d'après l'ordre de la reine, avait un appartement au Palais, eut l'audace, vers la fin d'Octobre 1781, de paraître en sa présence, armé de pistolets qu'il tenait cachés sous sa soutane, où la reine les aperçut. Elle le fit fouiller par un de ses chambel-

[1] Luz Soriano, *Histoire de la Guerre Civile de 1777 à 1834, 1e époque*, t. 1er, p. 214.
[2] Luz Soriano, ibidem, p. 216.
[3] Luz Soriano, ibidem, pp. 251 et 305.
[4] Luz Soriano, ibidem, pp. 304 et 305.

lans et il trouva ces armes. Deux jours avant cet évènement ce prêtre avait enlevé de la chambre occupée par lui au Palais tous les objets qu'elle contenait, et il avait fait répandre le bruit de son départ pour Rome, qui était alors le foyer des cabales jésuitiques. L'Intendant général de police, le célèbre Pina Manique, disait à cet égard au Ministre de l'Intérieur, le Vicomte de Ville Neuve de Cerveira, que, selon lui, le dit ex-jésuite était l'espion qui envoyait du palais des nouvelles aux membres de la Compagnie se trouvant dans le Royaume. Il faudrait d'ailleurs faire des recherches, savoir quel mobile l'avait poussé à se présenter devant la reine comme il l'avait fait, afin de le punir s'il était criminel ou de l'envoyer dans un hospice d'aliénés si on voyait qu'il se trouvait dans ce cas. Cependant il ne fut pas poursuivi et il paraît qu'il lui fut permis de partir pour Gênes. Il demanda un passeport à cet effet et il fit le voyage à bord du navire *Orion* dont Pierre Iordt était capitaine [1]».

La reine Marie I dominée par les moines perdit peu à peu la raison, et le 10 février 1792 la direction du royaume passa entre les mains de son fils Jean. Mais, quoique le nom de Marie continuât à paraître dans les diplômes, ils étaient contresignés par le prince.

À partir du 15 juillet 1799 c'est le nom de celui-ci qui paraît seul dans les lettres officielles, et il prenait le titre de *Prince Régent,* parce que la maladie mentale de sa mère se prolongeait [2].

À cause de l'invasion des français en Portugal, le Régent Jean partit pour le Brésil, avec sa mère et les autres personnes de la famille royale et de la Cour, le 29 novembre 1807, pour aller établir son gouvernement à Rio de Janeiro [3].

Les jésuites cependant travaillaient partout pour le rétablissement de leur Ordre dans l'Église Catholique; ce qu'ils obtinrent enfin sous le Pontificat de Pie VII. qui publia le 7 août 1814 la Bulle *Solicitudo omnium ecclesiarum*, par laquelle il rétablissait la Compagnie de Jésus, car, ainsi qu'il y est dit, cela lui avait été demandé par plusieurs princes et d'autres personnes de haut rang. Mais on sait que la Cour Portugaise ne contribua en rien à cet acte pontifical. Elle montra au contraire le plus grand regret pour le rétablissement de cette Compagnie, puisque le Prince Régent n'accorda pas le *Royal Agrément* à cette Bulle, et fit dire à son Ministre Plénipotentiaire à la Cour de Rome qu'il ne devait admettre aucune sorte de négociations sur un tel sujet, par l'arrêté ministériel du 11 avril 1815, qui est très intéressant pour faire comprendre la mauvaise impression que les jésuites avaient laissée en Portugal, tellement mauvaise que 56 ans après on écrit dans cet arrêté ministériel ce qui suit:

«S. A. R. s'étonne de cette décision de Sa Sainteté, cette Cour n'en ayant pas été informée antérieurement, quoiqu'elle eût le plus à se plaindre des jésuites, contre qui le Portugal procéda, de la manière la plus énergique, par l'Ordonnance du 3 septembre 1759.

«Les intentions positives de S. A. R. étant de maintenir avec la plus grande rigueur les dispositions de la susdite Ordonnance, quelle que soit la décision des autres Couronnes, même de celles qui se sont associées pour l'extinction de la dite Compagnie, mon Auguste Maître m'ordonne de communiquer cette résolution à V. S. afin que V. S. présente immédiatement une note déclarant les principes invariables que S. A. R. a l'intention de maintenir et d'après lesquels il vous ordonne de n'admettre aucune négociation sur cette matière, soit verbale, soit par écrit».

---

[1] Luz Soriano, tom. I, p. 343 et tom. III, pp. 62 à 64.
[2] Schaefer, tom. V, pp. 343 et 344.
[3] Schaefer, tom. V, pp. 361 et 362.

Le 2 mars 1816 Marie I mourut au Brésil et son fils Jean VI lui succéda.

Cependant les français avaient été repoussés définitivement du Portugal en 1810 et le général anglais Beresford le gouvernait presque totalement, ce qui donna lieu à la conjuration de 1817, qui ne produisit pas l'effet désiré, et à la révolution libérale de 1820, qui triompha momentanément et décréta la chute du pouvoir absolu du Roi, les députés alors réunis en Cortès légiférant la très libre constitution de 1822, que Jean VI (obligé à revenir du Brésil) jura de maintenir.

En ce qui regarde les Congrégations Religieuses, ce parlement leur était si contraire, qu'il établit que l'on n'admît plus de novices dans les couvents masculins et féminins qu'il y avait dans le Royaume.

Mais dans la société portugaise il y avait alors deux partis très caractéristiques, celui des partisans des principes libéraux, du régime constitutionnel et de l'indépendance du pouvoir civil de l'ecclésiastique, et le parti des sectaires des vieilles idées, de l'absolutisme royal et de la dépendance de l'État Civil à l'Église Romaine.

Celui-ci était inspiré par les conseils de l'épouse de Jean VI, Charlote Joaquine, princesse espagnole, dont la conduite comme femme, comme épouse et comme reine était détestable. Ce parti était dirigé par son fils cadet Michel, esprit rude et querelleur, fréquentant les gens d'écurie et les moines. Le lecteur devra dès à présent prendre note de son action, car c'est de lui que va dépendre la rentrée des jésuites en Portugal, en 1829. Charlote Joaquine avait refusé formellement de reconnaître la constitution et d'y prêter serment en 1822, lorsque le roi, son mari, l'avait reconnue.

Michel en mai 1823 prit la direction d'une contre révolution qui proclama de nouveau le gouvernement absolu de son père et en Avril 1824 il tenta même par de nouveaux tumultes de s'emparer du gouvernement, en déposant son père, et se proclamant roi. Ce coup échoua cependant, car Jean VI alla se réfugier à bord d'un navire anglais qui se trouvait dans le port de Lisbonne, et Michel, obligé par la force à s'y rendre, fut exilé et envoyé à Vienne d'Autriche.

En examinant l'esprit de ces deux règnes, celui de Marie I et celui de Jean VI, nous voyons que la première, fille de Joseph, ainsi que le deuxième, petit-fils du même roi, montrèrent toujours une grande antipathie pour les jésuites; et tous les rescrits qu'ils publièrent furent contraires à la Compagnie. Ils montrèrent toujours un grand respect pour les lois anti-jésuitiques de Pombal qu'ils voulurent maintenir intégralement pendant leur règne.

DEUXIÈME ÉPOQUE

1829-1834

CHAPITRE DIXIÈME

Gouvernement de l'usurpateur Michel (Don Miguel)

Le 10 Mars 1826 Jean VI mourut, après avoir, quelques jours auparavant, nommé une régence présidée par sa fille Isabelle Marie, pour gouverner le royaume pendant sa maladie et même après sa mort, jusqu'à ce que l'héritier légitime de la couronne pût prendre les mesures nécessaires.

Pierre, fils aîné du roi défunt, ayant accepté le titre d'empereur du Brésil, pays déjà alors indépendant, il passa le droit au trône à sa fille aînée Marie, qui devint la seconde du nom, dans le gouvernement de la nation.

Afin d'éviter les dangers d'une guerre civile, causée par l'esprit rebelle et absolu de son frère Michel, fils cadet de Jean VI, il combina officiellement qu'il se marierait avec la reine Marie II, sa nièce; ce qu'il accepta d'autant plus facilement qu'il avait l'exemple de son grand-père, Pierre III, qui s'était marié avec sa nièce Marie I.

Pierre IV avait envoyé du Brésil une carte constitutionelle datée du 29 Avril 1826, qui détruisait l'absolutisme rétabli en Portugal pendant les trois dernières années. Cette carte fut proclamée, le 31 Juillet de la même année, par la régente Isabelle Marie.

Michel ayant prêté serment sur cette carte constitutionelle, à Vienne d'Autriche, où il était exilé, et son mariage ayant été célébré avec la jeune reine, sa nièce [1], il vint débarquer à Lisbonne, en Février 1828, pour prendre possession de la régence du royaume, en remplacement de sa sœur, l'infante Isabelle Marie.

Arrivé à Lisbonne il montra bientôt l'esprit vil, traître et absolu, dont il avait déjà donné tant de preuves, à la fin du règne précédent, comme nous avons vu.

Aidé par Charlotte Joaquine, sa détestable mère, il donna une nouvelle force à son ancien parti réactionnaire et, appuyé sur lui, il déclara l'abolition de la carte constitutionelle, à laquelle il avait prêté serment. Il se fit nommer roi absolu, refusant de se marier avec sa nièce Marie, qu'il avait acceptée pour épouse, et ne voulut plus la reconnaître comme reine. La guerre civile commença entre les libéraux (partisans de la carte constitutionnelle et de la reine légitime) et les *miguelistas* (*michélistes*, partisans de l'absolutisme et de l'usurpateur Michel).

---

[1] Luz Soriano, *Histoire de la guerre civile, 3e époque*, t. II, part. I, pp. 16 à 18.

Au premier choc, les *michélistes* triomphèrent et les libéraux vaincus durent émigrer en Angleterre, en France et au Brésil. Cependant l'Ile Terceira était restée fidèle au régime Constitutionnel et c'est là que se réunirent ensuite les émigrés, et de là qu'ils vinrent, commandés par Pierre IV, débarquer le 8 juillet 1832 sur la plage de Mindelo, près de la ville de Porto, où ils entrèrent le lendemain.

En 1833 le Duc de Terceira débarqua en Algarve avec des troupes et marcha sur la capitale, où il entra le 24 juillet. Pierre arriva quatre jours après. Cependant la lutte continuait à l'intérieur du pays et ne termina qu'en Mai 1834, avec la Convention d'Evora-Monte, par laquelle Michel fut obligé de sortir du Royaume pour ne jamais y revenir: en effet il ne revint jamais car il mourut en exil, en Novembre 1866.

Voyons maintenant ce qu'étaient devenus les jésuites, pendant le temps qu'avait duré le Gouvernement de l'usurpateur Michel, de 1828 à 1834.

Les partisans de Michel étaient essentiellemente réactionnaires en religion, serviteurs dévoués de l'Église catholique. Ils étaient fanatiques et aimaient béatement les petites dévotions et croyaient aux miracles et aux prophéties. Pendant cette courte période même, les jésuites profitèrent d'une vieille petite image trouvée dans une caverne, aux environs de Carnide, et Michel s'en servit comme d'une amulette, croyant que c'était là le gage de sa victoire contre les libéraux. Et c'est surtout à l'exploitation de cette image, que se consacrèrent les jésuites tant qu'ils restèrent à Lisbonne, comme l'avoue même leur supérieur, le Père Delvaux: «le bon Dieu semble avoir destiné notre petite Compagnie à exploiter, si je puis parler de la sorte, de plus en plus cette dévotion» [1].

Les jésuites étaient de fait bannis du Portugal depuis 1759; Jean VI en 1815 avait formellement refusé de donner son Royal Agrément à la Bulle de Pie VII, *Solicitudo omnium ecclesiarum,* qui rétablissait la Compagnie de Jésus. Mais les partis réactionnaires considèrent toujours les jésuites comme leur meilleur soutien, c'est porquoi dans cet interrègne d'absolutisme féroce et dévot, les jésuites reparurent dans le Portugal d'alors, fanatique et soumis, comme de noirs oiseaux de proie sur un cadavre.

Ce fut Antoine Ribeiro Saraiva, alors attaché à l'ambassade portugaise à Londres, qui pensa le premier à appeler les jésuites en Portugal. Ayant passé par Paris et ayant vu que la loi de Charles X de 1828 supprimait les Collèges de la Compagnie de Jésus, et que par conséquent beaucoup de jésuites français devraient quitter leur pays, il pensa à en faire venir quelques uns en Portugal [2]. Il écrivit à cet égard au Duc de Cadaval, alors premier ministre de Michel, lequel approuva cette idée et la présenta au Roi usurpateur, qui l'accepta. Ainsi en Mars 1829 trois Pères et deux frères coadjuteurs de la Province de France partirent pour le Portugal, ayant pour supérieur le P. Joseph Delvaux. Ils vinrent par Passage où un quatrième Père se joignit à eux, et par Loyola, où le supérieur, revêtu de la chasuble de S.t François de Borja, dit la messe dans la chapelle où s'était opérée la conversion de S.t Ignace. Ils arrivèrent à Madrid où ils entrèrent au Collège, que les jésuites y avaient déjà, et qui portait le titre d'Impérial. Ils y furent très bien reçus et visités par la famille royale, particulièrement par les deux sœurs de Michel qui y résidaient, dont l'une, Charlote était mariée au Prince Royal d'Espagne, Charles. Ils durent rester quatre mois à Madrid, parce que leur entrée en Portugal trouvait une grande opposition chez plusieurs personnages de la cour de Lisbonne, où ils n'arrivèrent que le 13 août 1829. D'abord ils entrèrent au couvent

---

[1] *Lettres Inédites du R. P. Delvaux sur le Rétablissement des Jésuites en Portugal*, p. 276.

[2] Dans ce chapitre je suis le récit fait par le P. Auguste Carayon de la Compagnie de Jésus, dans son livre *Documents Inédits, Notes Historiques sur le Rétablissement de la Compagnie de Jésus en Portugal,* Poitiers, 1863, et les *Lettres* du P. Delvaux, Paris, 1866.

de Rilhafoles qui appartenait alors aux prêtres de S. Vincent de Paul, où il leur fallut rester deux mois et demi, dans une situation très difficile, car, comme le dit le jésuite Carayon dont nous suivons le récit, «la législation du pays et les actes du Marquis de Pombal ne laissaient pas de rendre leur position extrêmement délicate» [1]. Les nouveaux arrivés furent bien reçus par le Roi et par les petits-fils du Marquis de Pombal. Mais «dans le conseil du roi, et tout autour du trône, dans le clergé même, il restait des éléments d'opposition. Un des ministres les plus influents ne cachait à personne que son avis au Conseil était qu'on se servît de la Compagnie de Jésus aux Indes, où les besoins de la Religion étaient extrêmes, mais qu'on ajournât son rétablissement en Portugal jusqu'à des temps plus calmes» [2].

Les Péres n'ayant pu obtenir une demeure qui leur fût propre à Lisbonne, le Duc de Lafões, frère du Duc de Cadaval, leur offrit pour résidence une de ses maisons à Marvila, au bord du Tage, où, ayant appris la langue portugaise, ils commencèrent à enseigner le catéchisme aux enfants et à faire de petits sermons dans les villages voisins. C'est dans un de ces villages — à Carnide — que fut trouvée la vieille image de la Vierge, appelée *Senhora da Rocha* (Notre Dame du Rocher). Le Nonce, Mgr. Alexandre Justiniani voulut, à la fin de Novembre 1829, que l'un de ces Pères fît à l'église de Loreto, qui appartenait à la colonie italienne, une petite mission, à la clôture de laquelle vinrent assister le Roi et sa cour.

Marvila se trouvant très loin du centre de Lisbonne, le Duc de Lafões offrit aux Jésuites pour leur résidence une partie de son palais de Largo da Anunciada, où ils restèrent depuis le 18 jusqu'à la fin de décembre 1830. A cette époque le Roi leur accorda le *Colegi-nho* (petit collège), ancienne maison des jésuites, qui portait le nom de *Saint-Antoine-Abbé, le Vieux*. Pendant le carême de 1831 ils firent une autre mission dans l'église de Loreto des italiens. Le 9 janvier 1832 le Roi remettait aux jésuites le Collège des Artes de Coïmbre et le 14 février de la même année quelques Pères, qui étaient venus de France se joindre aux premiers, s'y rendirent [3]. En allant à Coïmbre ils passèrent par Pombal où le Supérieur voulut dire la messe des morts dans la chapelle même où se trouvait, dans un cercueil, le corps embaumé du Marquis de Pombal. Il se rappela alors cette phrase, attribuée au Marquis, et à laquelle il ne sembla pas donner une grande importance, «*La Compagnie reviendra, mais il lui sera difficile de refaire son nid*». Ils arrivèrent à Coïmbre le 18 février au milieu des ovations que leur avait préparés le réformateur de l'Université, le Frère *Fortunat de St. Bonaventure,* un des journalistes les plus satyriques de l'époque, défenseur des jésuites et de l'intrus Michel, ennemi acharné des libéraux et des francs-maçons, camarade et ami de cet autre ex-moine et mauvais prêtre Joseph Augustin de Macedo, et aussi atroce journaliste que l'autre l'était.

Les jésuites commencèrent à enseigner d'après leurs méthodes au Collège des Arts. Le réformateur Frère Fortunat, sacré le 27 mai 1832, Archevêque d'Evora, demanda et obtint du roi pour la Compagnie l'ancien Collège des jésuites du Saint-Esprit d'Evora. Mais, comme l'avoue le jésuite Carayon, «à tous ces actes de la bienveillance du prince et de la sollicitude de son ministre, il manquait cependant le plus important, un décret qui rétablît définitivement la Compagnie en Portugal. Les lois de proscription de Joseph 1[er] et la protestation de Jean VI contre la Bulle de Pie VII, *Sollicitudo omnium ecclesiarum,* rendaient cet acte tout à fait nécessaire. Il parut enfin le 8 septembre dans la gazette de Lisbonne» [4].

---

[1] P. Carayon, pp. 3 et 4.
[2] Carayon, pp. 6 et 7.
[3] Carayon, pp. 10 à 17.
[4] Carayon, p. 29.—*Lettres inédites* du R. P. Joseph Delvaux, p. 358.

Ce décret avait été signé le 30 août. Après avoir analysé «le préambule et le dispositif de la Bulle de Pie VII, du 7 août 1814», il termine ainsi:

«J'ai, pour le bien, accordé mon royal *Beneplacito* et appui à la susdite Bulle du Saint-Père Pie VII et j'ordonne qu'elle reçoive son accomplissement et exécution dans mes royaumes et domaines, selon sa teneur et sans tenir compte de législation quelconque à ce contraire, que je révoque à cet effet seulement; bien entendu que par cette mienne résolution souveraine, ne sont pas restitués aux dits Pères de la Compagnie de Jésus les biens, proprietés, exemptions, privilèges et prérogatives qui leur ont antérieurement appartenu, ni aucun droit ne leur est donné pour en demander la restitution. Les autorités, à qui il appartient, l'aient ainsi pour entendu et l'exécutent. 30 août 1832»[1].

Le 10 septembre 1832 on montra de la part du Roi, au P. Delvaux, dans le *Colleginho*, trois nouveaux décrets, signés par Michel: par le premier il accordait à la Compagnie le Collège du Saint-Esprit d'Evora et pour en assurer la fréquentation il établissait que les étudiants des Departements de l'Alentejo et de l'Algarve ne pourraient pas s'inscrire à l'Université sans avoir fréquenté, pendant au moins une année, le Collège d'Evora; le deuxième appliquait la même disposition aux étudiants de tout le royaume, par rapport au Collège des Arts de Coïmbre; et le troisième annonçait l'ouverture des classes dans ce collège et confiait au recteur et aux professeurs de celui-ci les examens pour l'inscription à l'Université. Le Roi manifestait en même temps l'intention de confier aussi aux jésuites, plus tard, le Collège des Nobles de Lisbonne, fondation du Marquis de Pombal. Il fit donc y cesser provisoirement l'entrée des élèves, précisément à l'expiration des grandes vacances[2]. À la mi-octobre Michel partit pour Coïmbre pour se mettre à la tête des opérations contre l'armée de Pierre. Le Collège des Arts qui se trouvait près du théâtre de la guerre dut interrompre les classes et comme la guerre devenait sanglante il fallut transformer quelques couvents en hôpitaux.

Les jésuites furent appelés pour soigner les blessés et selon leur habitude, avec les soins corporals, ils se consacraient très spécialement au traitement spirituel, comme le prescrivent leurs règles, ce qui, d'après le récit du P. Carayon, consistait en ce qui suit:

«Chapelet en commun dans les salles des malades, catéchisme des convalescents dans le chœur de l'église, exhortations particulières, confessions, derniers sacrements, visites continuelles, et tous les soins que réclamaient les circonstances, remplissaient le temps des Pères, et répandaient la consolation dans l'âme de ces infortunés; ceux qui moururent manifestèrent tous de grands sentiments de piété[3]».

Cependant les événements de la guerre se précipitaient rapidement et quoique les troupes libérales de Pierre se trouvassent encore assiégées à Porto, le Duc de Terceira (Vila Flor), un de ses généraux, vint par mer et débarqua en Algarve, comme nous l'avons dit plus haut. De là il traversa par terre avec ses troupes, jusqu'à Almada, en face de Lisbonne, où il arriva le 23 juillet 1833. Pendant cette nuit-là les Ministres de Michel, la noblesse et les troupes s'enfuirent de Lisbonne où entrèrent le lende-

---

[1] *Lettres Inédites du P. Delvaux,* pp. 359 à 361.
[2] Carayon, pp. 30 et 31.
[3] Carayon, p. 48.

main les troupes libérales et où on établit un gouvernement composé des Ducs de Palmela et de Terceira. Les jésuites de Lisbonne malgré les alarmes du moment, restèrent sains et saufs et il leur fut permis de se retirer au couvent des Dominicains, ce qui ne leur plut pas, parce qu'ils croyaient ces religieux leurs ennemis. Ils obtinrent donc de se retirer dans des maisons particulières, après avoir signé un papier où leur supérieur déclarait que les jésuites n'iraient pas dans les localités qui se trouvaient encore sous la domination de Michel et qu'ils ne se mêleraient pas de la politique du pays[1]. Le 28 juillet 1833 Pierre entra aussi à Lisbonne, et sachant que les jésuites étaient très attachés à la politique de son frère et opposés à la sienne, comme il s'en était assuré par des recherches particulières qu'il avait fait par un agent secret, il signa le lendemain un décret, par lequel il proscrivait de nouveau les jésuites[2]. Il envoya des magistrats escortés de cavalerie et d'infanterie au *Coleginho* pour arrêter les jésuites qui s'y trouveraient, dans le but de faire exécuter les lois de Pombal. Comme on n'y trouva pas un seul, on fit apposer les scellés. Les novices cependant étaient rentrés chez leurs familles et les jésuites qui avaient prononcé les vœux, s'étant d'abord cachés chez des amis, partirent sur des navires étrangers se trouvant dans le port de Lisbonne et quittèrent le Royaume.

Coïmbre, comme d'autres villes du nord, était encore au pouvoir de Michel, c'est pourquoi les jésuites du Collège des Arts purent continuer l'enseignement ainsi que le traitement des malades. Trois d'entre eux y moururent.

Cependant les libéraux étaient victorieux et la guerre civile terminait par la convention d'Evora-Monte, signée en mai 1834, et Michel dut sortir du Royaume où il ne revint jamais. Il mourut en novembre 1866.

Par suite de la victoire des libéraux Pierre IV fit exécuter à Coïmbre le décret de suppression des jésuites, qu'il avait signé le 29 juillet 1833 à Lisbonne, où il l'avait fait aussitôt exécuter. C'est pourquoi le corrégidor de Coïmbre se présenta le 28 Mai au *Collège des Arts* et fit la lecture du décret qui bannissait toute la communauté.

Voici le récit fait par l'historien jésuite Carayon:

«Le 28 mai, veille de la Fête-Dieu, le Corrégidor vint le matin signifier le décret de suppression, et en fit la lecture à toute la communauté assemblée. Les jésuites y étaient accusés de s'être introduits dans le royaume à la faveur de l'usurpation de Don Miguel, pour propager, comme leurs ancêtres, le fanatisme et l'ignorance, et il portait condamnation à en sortir dans le plus bref délai, sous peine d'être traités selon la rigueur des lois. Acte fut dressé de cette intimation et tous les Pères furent invités à le signer[3]».

Le 30 mai les jésuites sortirent de Coïmbre escortés par des soldats qui les conduisirent, en les traitant très affectueusement, jusqu'à Vila Franca, où ils arrivèrent le 4 juin. De là ils vinrent en bateau jusqu'à Lisbonne.

L'ambassadeur de France, le Baron Mortier, obtint du Gouvernement que les étrangers pussent rester à la *Tour de S. Julien*, jusqu'au moment de leur embarquement, afin de ne pas être exposés aux colères populaires. Ils y restèrent jusqu'au 3 juillet, où ils montèrent sur un navire qui le 7 leva l'encre et vogua vers Gênes où ils débarquèrent le 5 août 1834.

Ainsi sortirent de Portugal les jésuites du temps de l'usurpateur Michel. Mais bientôt quelques uns d'entre eux reparurent de nouveau dans le pays.

---

[1] Carayon, pp. 57 à 61.

[2] *Lettres Inédites* du P. Delvaux, pp. 435 à 441.

[3] Carayon, p. 67.

TABLE DES MATIÈRES

Première Époque

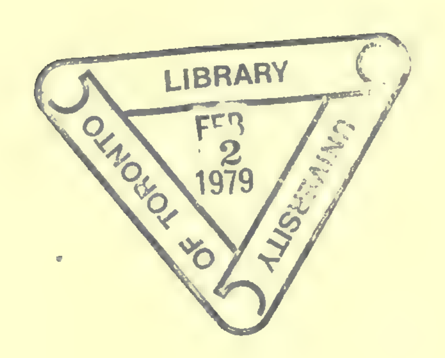
1540-1759

Deuxième Époque

1829-1834

CORRECTIONS

Page 25, ligne 43: Au lieu de *publicarum*, lire *politicarum*.
Page 25, ligne 47: Au lieu de *Noviciado de Lisboa*, lire *Noviciado de Coimbra*.
Page 33, ligne 2: Au lieu de 1567, lire 1667.
Page 47, ligne 25: Au lieu de 1758, lire 1763.
Page 53, ligne 17: Au lieu de *Carnide*, lire *Carnaxide*.
Page 54, ligne 15: Au lieu de *Carnide*, lire *Carnaxide*.


LIBRARY
FEB
2
1979
UNIVERSITY
OF TORONTO